

Séance du 6 octobre 2020 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Cédric AMBORD, Conseiller municipal

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 21317 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020 | p. 21320 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 21321 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 21321 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 21322 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|---|----------|
| 6) Approbation du budget de fonctionnement annuel 2021, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N° 2306) | p. 21323 |
| 7) Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) - Versement de la contribution annuelle 2021 - Crédit de Fr. 569'000.00 (projet de délibération N° 2307) | p. 21330 |
| 8) Taxe professionnelle communale - Taxe minimum (projet de délibération N° 2308) | p. 21334 |
| 9) Contrat de quartier - Crédit d'engagement cadre de Fr. 200'000.00 pour la législature 2020 - 2025 (projet de délibération N° 2305) | p. 21336 |
| 10) Plan de mobilité douce - Mise en zone 30 de trois nouveaux tronçons dans la cité (Vieux-Moulin, Bois-de-la-Chapelle entre Vieux-Moulin/Bosson et Comte-Géraud) - Crédit d'étude de Fr. 66'000.00 (projet de délibération N° 2300) | p. 21340 |
| 11) Mobilité douce - Coteau sud (Charles-Borgeaud/Gustave-Rochette/Vieux-Chemin d'Onex) - Bilan de la zone 30 - Installation de trois passages pour piétons - Crédit d'étude de Fr. 51'000.00 (projet de délibération N° 2301) | p. 21344 |
| 12) Plan de mobilité douce - Bilan de la zone 30 dans la cité - Mesures correctrices - Crédit de Fr. 106'000.00 (projet de délibération N° 2302) | p. 21346 |
| 13) Mise en conformité des trois chambres de visite 65, 66 et 439 - Analyse de l'ensemble des collecteurs de la Maison de la musique - Crédit de Fr. 132'000.00 (projet de délibération N° 2303) | p. 21348 |
| 14) Ruisseau des Bois-Carrien - Remise en état de l'ouvrage de rejet au Rhône - Crédit d'étude d'avant-projet Fr. 72'000.00 (projet de délibération N° 2304) | p. 21350 |

PROJETS DE MOTION

- | | |
|---|----------|
| 15) Pour le maintien d'un poumon de verdure au lieu-dit Morillon-Parc (projet de motion PM/351) | p. 21357 |
| 16) Création de places d'apprentissage à Onex (projet de motion PM/352) | p. 21361 |
| 17) Sports et loisirs : pour une véritable mixité des genres (projet de motion PM/355) | p. 21364 |
| 18) Onex - Bientôt une smart city ! (projet de motion PM/356) | p. 21367 |

AUTRES PROPOSITIONS

- 19) Rapport de la commission Citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1549) – Présentation du service action citoyenne
Rapporteur : Monsieur Gérard FUSCO p. 21374
- 20) Rapport de la commission Urbanisme (URB-1550) – Présentation du service aménagement
Rapporteur : Monsieur Christian STARKENMANN p. 21374
- 21) Rapport de la commission Espaces verts, culture et sports (EVCS-1551) – Présentation du service environnement et sports
Rapporteur : Monsieur Matthieu ISCHER p. 21374
- 22) Rapport de la commission Sécurité, travaux publics et voirie (STPV-1552) – Présentation du service de la sécurité
Rapporteur : Monsieur Mauro PALMAN p. 21375
- 23) Rapport de la commission mixte Bâtiments et Sécurité, travaux publics et voirie (BAT-STPV-1553) – Présentation du service exploitation
Rapporteur: Monsieur Christian STARKENMANN p. 21375
- 24) Rapport de la commission Sociale (SOC-1554) – Présentation du service social
Rapporteur : Monsieur Patrick LAPALUD p. 21375
- 25) Propositions individuelles et questions p. 21375

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DELEVAUX, DIOP, KATHARI DUMPS, MASE, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, BOYER, FUSCO, ISCHER, JOUAI, LAPALUD, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, PRAT, REVILLOD, RITTER, STARKENMANN, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VAN LEEMPUT, VOGLER, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame KELLER, Conseillère municipale
Monsieur BURCKHARDT, Conseiller municipal

Assistent à la séance : Mesdames Maryam YUNUS EBENER, Maire, Carole-Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives

* * *

Le Président (MCG) : Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire et Mesdames Carole-Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives. Je salue également Monsieur Alain WALDER, Secrétaire général et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir qui nous fait l'honneur de participer à notre débat. Pour des raisons sanitaires liées au Covid-19, il est décidé que si le président, la vice-présidente ou le premier secrétaire souhaite prendre la parole, ils resteront sur l'estrade.

De plus, trois rouleaux électriques sont à votre disposition si vous souhaitez recharger vos appareils électriques.

Comme vous le constatez, la salle est toujours aménagée « Covid » pour tenir compte des directives de distanciation. Nous ne pourrions donc pas utiliser les installations de vote électronique ni la sonorisation habituelle. Nous voterons donc à l'ancienne, à main levée.

Sont excusés pour cette séance Madame Nathalie KELLER et Monsieur Tobias BURCKHARDT.

Madame Cora BEAUSOLEIL, vous êtes la vice-présidente, il me semble ? 2^{ème} vice-présidente ? Je vous propose de vous installer sur l'estrade à la place de Madame Nathalie KELLER.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (MCG) : Nous allons passer d'abord à l'approbation de l'ordre du jour, ceux qui sont pour l'ordre du jour, veuillez bien lever la main.

M. RITTER (EVL) : Je ne m'oppose pas, j'aimerais rajouter un point. J'aimerais rajouter un point à l'ordre du jour.

Le Président (MCG) : Vous pouvez soumettre votre proposition donc. Il faut activer le micro.

M. RITTER (EVL) : Bonsoir ! C'est bon ? Je vous ai fait parvenir par mail le 28 septembre notre projet de motion et je vous prie de l'ajouter à l'ordre du jour, comme le règlement nous le permet.

Alors je dois le donner à quelqu'un ? Enfin, tout le monde l'a reçu, mais il faut que je l'amène à quelqu'un ?

Le Président (MCG) : Il faut faire voter ?

Mme KAST : Alors, il faut effectivement dire de quoi il retourne, puis après soumettre la modification de l'ordre du jour à l'assemblée, qui l'accepte ou pas. Et puis il peut y avoir quelques échanges là-dessus.

Donc, il faut ouvrir le débat sur la modification de l'ordre du jour.

Le Président (MCG) : Donc celles et ceux qui approuvent la modification de ...

Mme KAST : Non Monsieur Cédric AMBORD, il faut ouvrir le débat. Donc il faut donner la parole à Monsieur Sven RITTER pour qu'il explique son texte, et puis aux autres pourquoi il faut mettre ce point en urgence à l'ordre du jour.

Le Président (MCG) : Ok, donc je vous propose de nous donner les informations de la modification de l'ordre du jour, s'il vous plaît.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Donc, en fait, j'ai envoyé cette motion par les voies habituelles, mais comme je l'ai envoyée trop tard, donc je me permets de Je vous ai envoyé par email cette motion sur l'arrivée probable de l'Académie de football au Centre sportif des Evaux et la circulation supplémentaire que cela induit sur le chemin François-Chavaz.

Et donc, comme dans cette motion je propose qu'on place une patrouilleuse scolaire sur le passage piéton juste devant l'école du Bosson, je pense que c'est assez urgent, donc c'est pour ça que je me permets de l'amener ce soir, merci.

Mme la Maire : Merci, pour cette proposition. Moi je pense qu'il n'y a pas forcément une grande urgence par rapport à la motion, mais ça vaut vraiment la peine d'en discuter.

Justement, aujourd'hui j'ai été au comité de la Fondation des Evaux, je représente Onex.

Mais, vu l'ordre du jour, je vous propose plutôt de la renvoyer au prochain Conseil municipal pour en discuter, mais en effet, je suis tout à fait contente que vous déposiez cette motion par rapport à FC Servette. Merci Monsieur le Président.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Oui, je trouve aussi que l'urgence, en fait la jurisprudence de ce Conseil municipal veut vraiment qu'on traite les choses très urgentes quand c'est hors délai.

Je trouve que le point est intéressant oui, comme a dit Madame la Maire, c'est intéressant de l'avoir au mois de novembre, mais pour ce soir l'ordre du jour est déjà assez grand.

Au bureau, ils ont peut-être demandé d'éliminer certains points. Donc c'est pour ça que je serais d'accord plutôt de la traiter au mois de novembre.

Ne vous inquiétez pas, c'est un projet de motion, le Conseil administratif l'a lu, il sait de quoi on retourne, donc il n'y a pas de souci là-dessus et on ne sera pas bloqué pour les délais.

Donc, nous ne soutiendrons pas le changement de l'ordre du jour.

Mais je crois qu'il y a encore d'autres personnes qui veulent encore changer l'ordre du jour. Merci.

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Les Verts, on aimerait retirer la motion pour l'Aire. En fait, c'est plutôt une bonne nouvelle parce que l'on s'est mis d'accord avec toutes les communes du bassin-versant.

Donc, on aimerait la représenter au mois de novembre, en même temps que toutes les autres communes, sous forme de résolution et avec un texte homogène.

Donc, je vous demande de pouvoir reporter ou annuler cette motion.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Bon, écoutez, c'est une motion qui, comme on le dit souvent, « ne mange pas de pain ».

Je comprends tout à fait les arguments de Madame le Maire. Mais de la renvoyer au prochain municipal, ça ne va pas apporter, je ne pense pas que Monsieur Sven RITTER va faire des modifications. Comme ça vous l'avez et puis ça vous donne une base aussi de discussion.

Moi je ne vois pas l'intérêt de la repousser puisqu'il n'y aura pas de changement. C'est quelque chose qui ne va pas être discuté longtemps puisque c'est une motion dans le cadre de ce municipal, c'est pour cela que je ne voyais pas d'inconvénient à ce qu'on la rajoute à l'ordre du jour.

Mais bon, je me soumetts à la majorité de l'assemblée.

Eh bien Madame Carole-Anne KAST, nous sommes sur le sujet de l'acceptation de la motion pour euh... Non on n'a pas voté ! Je vous rappelle qu'on n'a pas encore voté pour la motion de Monsieur Sven RITTER, si on veut la mettre à l'ordre du jour ou pas !

Donc, je pense qu'il faut clôturer ce sujet et puis après on pourra parler de l'autre motion.

Le Président (MCG) : D'autres personnes veulent-elles prendre la parole ? (silence) Donc on va passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent la modification de l'ordre du jour proposée par Monsieur Sven RITTER sont priés de lever la main.

Que celles et ceux qui sont contre veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent veuillez lever la main.

L'ordre du jour modifié pour l'ajout d'une motion du groupe EVL est refusé par 17 non et 11 oui (28 votants).

Le Président (MCG) : Que celles et ceux qui veulent le retrait de la motion du point 17 sont priés de lever la main.

Alors que celles et ceux qui s'opposent veuillez lever la main. Personne.

Qui s'abstient ? Une personne.

L'ordre du jour modifié pour le retrait du point 17) de la motion PM/353 est approuvé par 27 oui et une abstention (28 votants).

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Donc, les Verts on souhaiterait aussi retirer la motion Sécurité des vélos et des piétons sur la route de Chancy, le point 18 de l'ordre du jour, pour revenir avec une résolution. Oui, reporter... au temps pour moi, modifier.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Oui, excusez-moi. Donc on souhaite reporter le point 18 de l'ordre du jour Sécurité des vélos et des piétons sur la route de Chancy, le projet de motion qu'on avait déposé, le reporter.

Le Président (MCG) : Que celles et ceux qui s'opposent au retrait de la motion du point 18 veuillez le faire en levant la main. Qui s'abstient ? Une personne.

L'ordre du jour modifié pour le retrait du point 18) de la motion PM/354 est approuvé par 27 oui et une abstention (28 votants).

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire sur le procès-verbal ?

Mme WICKI (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je ne m'oppose pas au procès-verbal, mais j'aimerais juste rappeler que je m'appelle WICKI avec un I et pas un Y. Ça va être le sketch, mais voilà, je constate malheureusement qu'on écrit encore mon nom WICKI avec un Y. Donc, je vais juste vous dire où, à quel endroit, c'est à la page 2. Donc, à mon avis ce n'est pas dans le corps du texte, mais c'est dans le masque. Donc, si vous ne corrigez pas cela au début, donc, voilà. Donc, merci de mettre un I s'il vous plaît.

M. RITTER (EVL) : Je ne m'oppose pas non plus, mais j'aimerais une petite modification. Alors c'est soit moi qui me suis trompé en lisant ce que j'ai dit, soit ç'a été une mauvaise transcription.

Donc à la page 2181, je dis : « Alors aujourd'hui on nous demande de changer des antennes de téléphonie mobile. Il faut savoir que cette nouvelle norme de téléphonie mobile s'appelle 802.11 AX ou wifi 6 ». Il faut changer par : « Alors aujourd'hui on nous demande de changer les antennes wifi. Il faut savoir que cette nouvelle norme de wifi s'appelle 802.11 AX ou wifi 6 ». Je vous remercie.

Le Président (MCG) : Juste pour rappel, le procès-verbal est de type de mot à mot. Donc, nous prenons note de votre remarque et vérifierons avec la bande-son. Le cas échéant, le procès-verbal sera modifié.

Nous le soumettrons à votre approbation lors de la prochaine séance.

Madame Zora MASE vous avez demandé la parole ?

Mme MASE (UDC) : Je vous remercie mais je ne vous l'ai pas demandée.

Le Président (MCG) : Entendu. Donc celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 28 septembre 2020 veuillez bien le manifester en levant la main.

Que celles et ceux qui s'opposent au procès-verbal veuillent le faire en levant la main.
Que celles et ceux qui s'abstiennent veuillez le faire en levant la main.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants).

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (MCG) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens
- Le point de situation de la liste des investissements

Vous trouverez sur CMNet copie du courrier du Bureau de médiation administrative que vous avez reçue par email également.

Nous tenons également à rappeler aux Conseillères et aux Conseillers municipaux, notamment les Présidents de commission, de relever régulièrement leur boîte email @onex.ch.

Vous trouverez si besoin la procédure de redirection des emails sur CMNet.

Si le secrétariat vous demande de venir signer des documents, il est important de le faire rapidement.

4) Communications du Conseil administratif

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Donc, quand vous êtes entrés, vous avez pu constater qu'il y a des bouteilles sur les tables.

Donc, chaque année les Conseillers municipaux et Conseillères municipales reçoivent une bouteille d'Onésie. Cela peut être lors de la première séance ou alors au courant de l'automne.

Et là, on a décidé que ça allait être au courant de l'automne. Donc, il s'agit d'un muscat issu de notre vigne qui se trouve au parc de la Mairie qui a environ 8 pieds sur 1000 m². Donc, ce vin est destiné à des manifestations qui ont lieu dans notre commune et la population peut l'acheter lors du 1^{er} Août et lors de la Fête des écoles.

Et si vous avez de plus amples demandes ou informations, il me semble qu'à un moment donné, je ne le vois pas, mais il pensait passer Monsieur Gérald ESCHER pour éventuellement vous renseigner. Mais sinon vous pouvez prendre contact avec lui. Merci Monsieur le Président.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Une autre nouvelle à laquelle nous voulions vous rendre attentives et attentifs, il s'agit des Spectacles onésiens.

Le 11 juin courant, vous avez reçu un mail vous annonçant que vous pouviez bénéficier de 6 spectacles gratuits aux Spectacles onésiens. C'est une information qui se trouve sur

CMNet et je vous invite à aller découvrir ces spectacles, je vous invite à aller voir de quoi il s'agit, les types d'artistes qui sont proposés.

Il vous suffit d'envoyer un mail à la culture, suffisamment en avance, parce que l'on ne peut pas vous réserver ces places, c'est dans la mesure des places disponibles. Mais il vous suffit d'envoyer un mail à la culture en demandant les places que vous souhaitez obtenir. Merci Monsieur le Président.

Mme KAST : Je n'ai pas de communication spécifique Monsieur le Président.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Oui.
Monsieur Patrick LAPALUD

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais juste savoir, le 1^{er} Août et la Fête des écoles, elles auront bien lieu cette année ? [rires] Merci.

Mme la Maire : Alors, ouais, exactement. Eh bien on verra où on en est avec le vaccin, mais je pense qu'on arrivera à l'immunité collective avant qu'ils trouvent un vaccin hein. Mais...

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. C'est une observation que j'ai portée lors de la dernière séance du Bureau concernant les objets en suspens.

Nous recevons lors de chaque séance ce tableau coloré en vert et en blanc sur les objets en suspens qui permet de suivre pour ce Conseil les objets qui sont votés, les propositions des Conseillers municipaux et il y a trois objets où le délai qui est imparti, imparti par notre règlement, n'est pas tenu.

Alors j'aurais souhaité avoir des communications de la part du Conseil administratif sur ces sujets.

Permettez-moi de les rappeler. Il s'agit d'une motion qui a été votée le 10 septembre 2019 pour une sécurité accrue des usagers sur le trottoir le long de la route de Chancy. Vous voyez que ce sujet est toujours d'actualité.

Il y a également une motion qui a été votée le 12 novembre 2019 concernant « Plan climat Onex, il y a urgence à agir ».

Et dernier point, c'est une question écrite que j'avais déposée le 16 juin concernant la propagande politique dans le journal onésien où on attend bien entendu une réponse de la part du Conseil administratif. Merci, Monsieur le Président.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors le délai des motions n'est pas impératif, mais de toute façon on a l'intention d'y répondre et puis, donc, on en a déjà discuté plusieurs fois avec ce Conseil municipal, hein, où j'essaie de

faire de mon mieux et j'ai pris ça à bras-le-corps dès que j'ai commencé concernant la route de Chancy.

On fait des propositions au canton qui a refusé la dernière proposition, et on essaie d'aller de l'avant pour la suite, voir comment est-ce que l'on peut construire une piste cyclable.

Et puis, les deux autres motions, celle sur « Il y a urgence à agir », je me rappelle bien, c'est moi qui l'avais... oui, urgence climatique, c'est moi qui l'avais déposée. Et puis, à ce sujet je reviendrai volontiers vers le Conseil municipal par la suite.

Et le troisième c'était l'Onésien, aussi. Alors ça c'est un sujet que l'on va aborder aussi avec le service de la communication et puis discuter sur ce dossier. Aussi, on reviendra vers vous.

J'espère que vous êtes satisfaits des réponses. Merci, Monsieur le Président.

6) Approbation du budget de fonctionnement annuel 2021, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N° 2306)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Pour donc traiter ce projet de budget, usuellement après une brève déclaration des groupes, le projet de budget est renvoyé d'une part à la commission des finances et d'autre part aux diverses commissions sectorielles.

Je vous saurai donc gré d'être brefs. Je passe la parole à Madame Carole-Anne KAST.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Donc, je vais vous passer la traditionnelle présentation des principaux points sur le budget, effectivement, avant son examen plus approfondi en commission.

Vous avez déjà reçu les documents tous complets.

Pour les premières commissions, je crois même que les documents sectoriels sont déjà partis avec les convocations. Là vous aurez une première présentation globale.

Donc, les principaux éléments clés du budget 2021, notamment en comparaison par rapport au budget 2020, sont les suivants :

D'abord en titre d'introduction, je tiens à vous dire que nous avons réussi ce que j'appellerai la gageure de présenter un budget juste, équilibré, sans devoir pratiquer une politique de restriction budgétaire.

Et c'était une grande satisfaction pour le Conseil administratif de réussir cet équilibre.

Pour les nouveaux Conseillers municipaux, je rappelle que, enfin je vous informe que c'est un exercice auquel nous consacrons beaucoup de temps.

A la fin du mois d'août, nous devons nous baser sur les chiffres que le canton nous envoie au début du mois d'août et nous procédons donc à nos choix et à nos arbitrages après un examen minutieux de beaucoup de lignes qui composent ce budget.

Les principaux points donc sont que nous avons décidé d'investir dans le personnel. Les charges du personnel augmentent de 3,24% par rapport à 2020, soit un montant d'un peu moins de Fr. 700'000.00.

Hormis les augmentations statutaires, l'indexation, l'adaptation des charges patronales qui sont des éléments contraints, nous vous proposons cinq nouveaux postes à 80%, ce qui fait donc un total de quatre ETP supplémentaires.

Il s'agit de deux nouveaux agents de Police municipale, d'un ou une chargé-e de promotion économique et de l'emploi, d'un ou une responsable du secteur développement durable et d'un ou une technicien-ne en bâtiment.

La rubrique directement liée 305 augmente mais ce sont les cotisations patronales. Elle est complètement liée aux décisions sur le personnel, donc je ne vais pas la commenter plus en avant.

Les biens, services et autres charges d'exploitation diminuent de près de Fr. 500'000.00 par rapport à 2020, soit 4,28% en moins.

Les amortissements du patrimoine administratif diminuent de plus de Fr. 1'200'000.00, pour atteindre un total de Fr. 4'587'195.00, ce qui améliore et alimente notre autofinancement.

Il faut vous rappeler, pour ceux qui étaient là lors de la précédente législature, que la forte baisse des amortissements en comparaison du budget 2020 provient des amortissements complémentaires que nous avons pu voter au mois de décembre 2019, sauf erreur de ma part.

Les charges financières regroupent principalement les charges du patrimoine financier, les intérêts passifs liés à la dette, ainsi que l'impôt immobilier complémentaire.

Cette nature est en diminution de Fr. 146'000.00, moins 9,39%. Et cette diminution provient du remboursement en 2019, ainsi que de dépenses d'investissement inférieures aux prévisions.

Et puis les charges de transfert regroupent l'ensemble des versements à des tiers pour la réalisation des prestations diverses. Donc, ces transferts sont estimés en 2021 à Fr. 17'090'000.00 contre Fr. 16'520'000.00 au budget 2020.

Les augmentations proviennent principalement de la nature 361 « dédommagements à des collectivités publiques ». Il s'agit donc de participations à des groupements intercommunaux ou à des fondations intercommunales auxquelles nous sommes membres.

Et 363 « subventions à des collectivités et des tiers », ce sont là essentiellement des subventions et pour l'essentiel, vous verrez, des subventions pour les crèches et les garderies, donc la politique de la petite enfance, plus quelques autres subventions plus modestes.

Au niveau des revenus, quelques éléments-clé également, donc l'estimation des impôts directs pour les personnes physiques qui s'élève à Fr. 27'200'000.00, une amélioration par rapport à 2020 de Fr. 950'000.00.

L'estimation des impôts sur le bénéfice et le capital s'élève, donc ça ce sont les impôts directs, des personnes morales s'élèvent à Fr. 510'000.00 avec une estimation de Fr. 470'000.00 en 2020.

Nous avons arrêté un montant de Fr. 8'257'000.00 pour le fonds de péréquation des personnes morales tel que proposé par le canton. Donc, nous nous en sommes tenues aux prévisions affichées par le canton sur ce point, ce qui représente Fr. 1'225'000.00 de moins qu'en 2020.

Ce sont directement les effets de RFFA qui continuent à se faire sentir et qui vont continuer à se faire sentir les années prochaines sur le fonds de péréquation des personnes morales.

A noter que donc le canton a estimé le total du fonds à Fr. 56'500'000.00 alors qu'il s'élevait en 2020 encore à Fr. 67'800'000.00.

Le fonds intercommunal, nature 46 revenus de transferts, donc ça c'est un autre volet de la péréquation intercommunale qui nous octroie un montant de Fr. 10'540'000.00, qui est légèrement inférieur au montant de 2019, mais relativement stable.

La nature 46 enregistre également deux nouvelles sources de revenus depuis 2020, donc vous les retrouvez déjà dans le budget 2020, donc ce n'est pas une nouveauté pour 2021 mais c'est une nouveauté par rapport aux années d'avant.

La première à hauteur de Fr. 635'000.00 pour 2021 alors qu'elle était à Fr. 762'000.00 en 2020, provient de la compensation verticale, c'est donc toujours lié à RFFA. C'est une part de la compensation versée par la Confédération au canton et une part de cette compensation versée par la Confédération revient aux communes selon un accord passé avec le canton.

Et la deuxième à hauteur de Fr. 717'556.00 en 2021 pour Fr. 727'945.00 en 2020, provient de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial.

Donc, c'est la distribution qui nous provient de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire que dans notre jargon nous appelons DAP, selon l'abréviation, et le fonds est alimenté par un prélèvement auprès de tous les employeurs, publics ou privés, à hauteur de 0,07% des salaires versés.

Le plan des investissements présente des dépenses brutes pour un total de Fr. 12'587'000.00 et des recettes pour Fr. 700'000.00, ce qui représente des investissements nets de Fr. 11'887'000.00.

L'insuffisance de financement s'élève à Fr. 7'248'521.00, compte tenu de notre autofinancement qui est de Fr. 4'638'479.00.

A noter que le tableau des investissements qui vous est présenté dans cette présentation, mais que vous retrouvez évidemment dans les documents budgétaires complets, prévoit également un montant de Fr. 1'000'000.00 de parcelles stratégiques, acquisitions qui elles concerneront, si elles ont lieu, le patrimoine financier et non le patrimoine administratif.

Quelques éléments pour vous commenter l'évolution de nos charges et de nos revenus, disons de la balance de notre exercice de fonctionnement : donc, vous avez en ligne bleue ici les charges de la commune et vous avez en ligne rouge les revenus de la commune.

Donc, vous voyez que globalement nous avons eu ces dernières années des revenus supérieurs à nos charges de fonctionnement pour des montants significatifs, très significatifs certaines années, un peu moins d'autres, et évidemment que pour 2020 et 2021 les deux lignes sont équivalentes puisqu'il s'agit du budget, on n'a pas encore les comptes pour ces lignes-là.

Vous retrouvez sur la slide suivante, non, j'ai été trop vite, voilà, l'évolution des principaux revenus de fonctionnement de 2020 à 2021, et on voit très clairement la baisse des revenus liés à RFFA qui est tout à fait significative au niveau déjà de l'exercice 2020 et qui va se poursuivre de manière beaucoup plus douce sur les exercices suivants.

Sur ce graphique, vous voyez l'évolution des principaux revenus de fonctionnement, à part les revenus fiscaux que l'on a vu justement sur le graphique précédent, donc, vous avez la colonne rouge, ce sont les taxes, la colonne bleue, la petite, ce sont les revenus divers, la colonne verte ce sont les revenus financiers et la colonne 46, ce sont les revenus de transferts, et les revenus de transferts, c'est notamment la péréquation intercommunale.

Sur cette slide, vous avez un graphique qui vous montre l'évolution des prévisions et résultats pour les personnes physiques, de 2010 à 2021.

Donc, c'est une partie uniquement de l'impôt que nous percevons, c'est l'impôt des personnes physiques uniquement. Vous voyez les prévisions de l'État, ce sont les lignes noires sur lesquelles nous nous basons pour mettre des chiffres au budget.

Vous constatez à la ligne verte que les chiffres que nous mettons au budget indiquent une certaine marge de prudence vis-à-vis des chiffres du canton, puisque généralement nous nous situons en dessous des prévisions cantonales, et vous avez, par ailleurs, en rouge le résultat effectif, lorsqu'on l'a donc jusqu'à 2019, pour les impôts des personnes physiques 2020.

Cette année on a pris très peu de marge de prudence, donc on est quasiment au montant proposé par le canton.

Les prévisions et les résultats pour les personnes morales, de 2010 à 2021, donc selon les mêmes couleurs, la prévision de l'État en noir, le budget Onex qui se situe en dessous ou très proche de la prévision étatique en vert, et donc l'écart entre les deux lignes est toujours la marge de prudence, et le résultat effectif.

Donc, vous pouvez constater qu'en 2019, par exemple, nous avons pris une marge de prudence relativement confortable vis-à-vis des prévisions cantonales, mais elle n'a pas suffi par rapport aux chiffres effectifs qui ont été annoncés et ça c'est évidemment toujours, encore une fois, le résultat de la RFFA.

Là vous voyez les recettes qui nous proviennent du fonds de péréquation du FI, donc un des mécanismes de péréquation dont Onex bénéficie. Entre 2010 et 2021, avec toujours le même code couleur, la prévision de l'État en noir, le budget d'Onex avec une éventuelle marge de prudence lorsque cela est possible, et puis la participation effective du FI.

Il faut savoir que cette participation peut être variable évidemment, puisqu'elle dépend notamment des résultats des autres communes.

Donc, puisque ce sont des questions d'écart à la moyenne de péréquation entre les résultats des communes et des autres, c'est clair si les autres communes ont des résultats moins bons qu'escomptés, eh bien la péréquation pour Onex s'en fait ressentir également.

Maintenant quelques informations sur la répartition par natures des revenus de fonctionnement.

Ce tableau est assez intéressant pour vous expliquer d'où nous tirons nos ressources.

Donc, vous avez en 40, et vous retrouverez les mêmes chiffres hein dans le plan comptable qui vous est donné d'examiner dans les budgets, les revenus fiscaux avec un splitting qui est quand même important sur les deux petites rubriques en italique que vous voyez en-dessous, qui sont la distinction entre les impôts directs, donc ce sont les impôts des personnes physiques et les impôts des personnes morales onésiennes, et le fonds de péréquation des personnes morales qui est donc là, une redistribution fiscale qui provient d'une part de tous les impôts de toutes les personnes morales de toutes les communes du canton et qui est reversé selon une clé de répartition en fonction de notre capacité financière.

Et pour Onex, nous sommes la commune qui touche le plus de ce fonds, de la distribution de ce fonds.

En chiffres absolus, ce n'est peut-être pas exact vis-à-vis de la Ville de Genève, parce qu'évidemment vu la taille de sa population, il y a... mais par habitant, il n'y a pas photo.

Vous voyez notamment que ce fonds de péréquation représente presque 15% de nos revenus globaux, le fonds de péréquation des personnes morales.

Après, nous avons quelques revenus qui proviennent des taxes, comme je vous l'ai dit avant, ça représente un peu moins de 5%, les revenus diverses et négligeables un peu moins de 1%, les revenus financiers un peu plus de 5%.

Les revenus de transferts, c'est le deuxième volet de péréquation qui est très important pour Onex aussi, celui du fonds intercommunal et qui donc représente 23% de nos revenus.

Puis après les revenus extraordinaires et les imputations internes c'est négligeable également.

Ceci vous permet d'arriver au total de 100%, donc les éléments péréquatifs représentent près de 38% des recettes d'Onex, de toutes les recettes d'Onex.

Donc, on a un peu moins de 40% de notre budget qui est dépendant de la solidarité intercommunale.

Vous retrouvez sur cette slide l'évolution des principales charges de fonctionnement maintenant, donc, je ne sais pas si vous arrivez à lire, oui ça devrait aller. Donc, vous avez en bleu entouré de rouge, donc la première des colonnes que sont les charges de personnel, puis la colonne rouge les charges de biens et services c'est autres charges d'exploitation, la colonne verte les charges financières, la colonne violette les

amortissements du patrimoine administratif, la colonne bleue les charges de transferts et puis la colonne orange, que l'on ne retrouve qu'aux comptes 2019, qui sont les charges extraordinaires et c'étaient notamment les amortissements complémentaires que vous avons fait, enfin décidés en 2019 pour les comptes 2019.

Là vous avez la répartition par les natures de charges de fonctionnement qui vous permet de montrer comment nous dépensons l'argent, pas en termes de politiques publiques mais en termes de types de dépenses, donc en termes de natures, ce sont les deuxièmes chiffres dont vous avez les budgets, les documents budgétaires.

Vous avez le premier chiffre qui vous représente la fonction, donc la politique publique, et le deuxième chiffre la nature, le type de dépense.

Et là donc on retrouve cette répartition par fonction en termes de politiques publiques. Donc, vous avez sur ce camembert l'illustration de quelle finalement politique publique est financée par le total de nos charges.

J'attire votre attention sur la toute petite note de bas de page que je pense que vous arrivez à la lire.

Le bloc 5 sécurité sociale représente un peu moins de 20% de nos charges de fonctionnement, mais dans cette rubrique vous avez la fonction 54 famille et jeunesse qui représente, elle, près de Fr. 7'000'000.00 et donc 12,6% du total du budget.

Donc, ce camembert bleu de sécurité sociale qui porte plus de la moitié pour la politique de la petite enfance et notamment les subventions aux crèches et aux garderies.

Là vous avez de nouveau la présentation par natures, donc charges de personnel, imputations internes, charges de transferts, et puis les charges de biens de service, d'exploitation, ce sont les achats que l'on peut faire pour différents matériels, et l'amortissement que vous retrouvez sur le camembert violet qui représente donc 8,28% de nos charges globales de fonctionnement.

Je ne vais pas commenter de manière approfondie les investissements et financements en 2021, simplement vous rappeler la logique. Vous retrouvez ce qui est en cours, donc que vous avez déjà voté, sur la colonne de gauche, et qui est en train d'être réalisé, donc ce sont des décisions qui sont déjà prises, et vous pouvez voir que vos prédécesseurs ou vous-mêmes, pour ceux qui étaient déjà là, ont voté pour un tout petit peu plus que Fr. 4'000'000.00 d'investissements qui sont en phase de réalisation.

Et puis vous avez des projets sur lesquels vous serez appelés à voter un par un au niveau des décisions.

Mais c'est nécessaire pour nous et pour la construction du budget de vous présenter ces projets et d'arrêter un montant d'investissements projeté pour l'année 2021.

Et là, vous avez la suite, donc, vous avez, donc en fait je vous ai dit une erreur avant, il faut considérer les deux slides ensemble, c'est Fr. 4'300'000.00 pour les déjà votés, et Fr. 8'200'000.00 pour les projets à venir sur l'année 2021.

Donc, je rappelle toute la colonne projets, alors les deux colonnes projets devrais-je dire, seront soumises à votre vote et ces dépenses ne seront pas décidées si le Conseil municipal ne les accorde pas.

Ce total des investissements nous permet donc de construire le budget selon la slide qui est ici. C'est comme ça que l'on doit construire le budget. Vous avez le compte des investissements sur votre gauche, avec les investissements bruts prévus pour l'année 2021 composé des choses déjà votées et des choses planifiées.

Le financement de tiers, ce sont des recettes d'investissement, mais ce n'est pas très important.

L'investissement net que nous devons obtenir c'est Fr. 11'887'000.00.

Et puis, à votre droite, vous avez le compte de résultats, donc le compte de fonctionnement si vous voulez, avec les charges, les revenus fiscaux, les revenus enfin toutes sortes de revenus.

Ceci évidemment le but c'est d'être équilibré. Si on n'est pas équilibré, et on ne l'est pas tout à fait puisque nous vous proposons un budget, pour être précis, avec Fr. 1'240.00 de revenu excédentaire.

Et puis cette part des amortissements du patrimoine administratif et du FIDU constitue l'autofinancement qui nous permet de calculer l'insuffisance de financement qui se met en regard des investissements nets, donc le dernier carré c'est comme ça que vous avez la construction budgétaire complète.

Voilà, je suis arrivée au terme de cette présentation, je suis consciente que c'est dense pour un premier exercice, évidemment que vous pourrez poser des questions en commission, examiner cela plus global, mais l'idée c'était vraiment de vous présenter les grands équilibres de notre budget, les grands éléments qui le composent, et puis évidemment je reste à votre disposition si vous avez des questions sur cette présentation.

Mais je vous conseille de réserver vos questions beaucoup plus précises pour les commissions sectorielles, parce que c'est ce à quoi elles sont destinées pour qu'après elles fassent rapport à la commission des finances qui pourra réexaminer notamment les éléments globaux qui sont marqués ici, et puis après, finalement, soumettre au Conseil municipal le budget qui ressortira des commissions, lors de notre prochaine séance de novembre.

Je vous remercie de votre attention, j'en ai fini pour ma présentation, Monsieur le Président.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Oui je voulais remercier Madame Carole-Anne KAST pour ses explications qui sont claires.

C'est toujours intéressant de voir ces coûts par rapport aux années précédentes, par rapport au budget, etc.

Nous, pour les Verts, nous vous proposons donc de reporter ce projet en commission, dans les commissions sectorielles et pour finir à la commission des finances.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Donc, le groupe MCG est aussi en accord avec mon préopinant.

Toutefois on tient à remercier le Conseil administratif pour avoir pris en compte dans son budget la proposition d'engager des agents de la Police municipale, soit 1,6 ETP hein ?

Par la même occasion, nous soutiendrons aussi pour le poste de technicien en bâtiments et vous remercions d'avoir opté pour le choix d'un budget équilibré.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe socialiste tient tout d'abord à remercier les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration communale de leur travail en faveur des habitantes et des habitants d'Onex, et ce d'autant plus au vu de la pandémie que nous traversons et de tout ce qu'elle implique au quotidien. Qu'ils soient ici assurés de notre soutien.

Nous saluons aussi le projet du budget de fonctionnement présenté par le Conseil administratif.

Nous partageons l'avis qu'une approche budgétaire restrictive n'est pas la solution à apporter, mais qu'il faut au contraire soutenir l'emploi, l'économie et la population par des mesures d'investissements et de prestations publiques.

Comme il vient de l'être exposé, la création de cinq nouveaux postes, l'augmentation de taux d'activité, le versement de l'annuité 2021 sont au niveau des charges du personnel déjà un bon exemple.

Nous pouvons encore aussi constater que les amortissements extraordinaires que nous avons voté l'année dernière lors de la législature précédente portent également leurs fruits, que l'équilibre budgétaire y est de plus respecté.

Il s'agit donc d'un budget que nous pouvons qualifier de gauche et nous en sommes reconnaissants au Conseil administratif et à notre magistrate socialiste en charge des finances.

Toutefois, une étude plus approfondie étant de rigueur, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de le renvoyer en commission comme il est de coutume de le faire. Merci.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commissions sectorielles du projet de délibération N° 2306.

Que celles et ceux qui approuvent sont priés de lever la main.

Le projet de délibération N° 2306 est renvoyé en commissions sectorielles par la majorité des présents (28 votants).

7) Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) - Versement de la contribution annuelle 2021 - Crédit de Fr. 569'000.00 (projet de délibération N° 2307)

Le Président (MCG) : Comme vous avez pu le constater à la lecture de l'exposé des motifs, ce fonds vise à soutenir financièrement les communes en vue de réaliser des infrastructures publiques rendues nécessaires par la construction de nouveaux logements. Le mécanisme du FIDU, un des éléments de la péréquation

intercommunale, instaure un principe de solidarité visant à rétablir une symétrie des efforts entre communes avec le soutien du canton.

Cette dépense d'investissement est obligatoire. Si vous refusez ce projet, le Conseil d'Etat l'inscrirait tout de même à notre budget.

Malgré la particularité de ce projet, nous devons tout de même passer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame Carole-Anne KAST, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Vous avez dit l'essentiel mais je vais peut-être juste donner un tout petit peu de chair à ce projet un peu aride.

Donc, il est vrai que la loi qui institue ce Fonds intercommunal pour le développement urbain d'où son petit nom FIDU permet au Conseil d'Etat de décider à la place du Conseil municipal, par hypothèse récalcitrant de verser sa contribution.

Néanmoins, je vous invite à ne pas faire acte de Conseil municipal récalcitrant puisque nous soutenons politiquement ce fonds qui est quelque chose que nous avons appelé de nos vœux et qui permet de soutenir les efforts d'investissements notamment qui sont liés à l'arrivée de nouveaux habitants.

Donc, ce fonds est alimenté par des contributions de toutes les communes qui tiennent compte notamment de leur population et de leur capacité financière.

Ceci est évidemment un avantage pour Onex puisque notre capacité financière est faible, donc, évidemment nous contribuons peu par habitant si vous voulez, mais il est reversé de manière égalitaire à toutes les communes lorsqu'il y a création de logements en zone 3 ou 4, et lorsqu'il y a création d'écoles ou de place publiques, de domaine public.

Donc, évidemment que c'est quelque chose qui est tout à fait bénéfique parce que, lorsque vous avez un quartier qui se construit, alors à Onex ça fait quand même longtemps que ça ne nous est pas arrivé, mais lorsque vous avez un quartier qui se construit comme l'Étang à Meyrin par exemple, qui est un quartier avec beaucoup de nouveaux habitants, eh bien évidemment il y a une école et des infrastructures qui doivent être créées au passage et que cela représente des charges très importantes pour les communes qui accueillent ces nouvelles populations.

Donc, ce fonds permet de soutenir les communes qui accueillent cette nouvelle population.

Si la Ville d'Onex avait eu la connaissance, enfin s'il y avait eu un fonds comme ça dans les années 60-70 lorsqu'Onex s'est développé, eh bien très probablement qu'elle n'aurait pas été une commune aussi pauvre qu'elle l'est aujourd'hui.

Et donc, ce n'est pas parce que nous on en a bavé qu'on doit considérer que les autres doivent en baver aussi.

Je pense que c'est très bien que ce fonds existe et, évidemment, que je vous invite à soutenir cette dépense d'investissement pour alimenter ce FIDU.

Pour votre information, ces dernières années nous avons plus contribué que reçu, mais il suffirait qu'un nouvel immeuble se construise parce qu'on est assez proche de l'équilibre, il suffirait qu'un nouvel immeuble se construise avec je dirais une soixantaine de logements pour que du coup la balance soit inversée et que nous recevions plus que ce que nous avons mis dans le fonds.

Donc, voilà c'est une démarche de solidarité intercommunale et elle tient compte de la capacité financière des communes.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir cette dépense d'investissement.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Merci Madame Carole-Anne KAST, vous avez très bien résumé la situation, les tenants et les aboutissants.

Donc, les Verts sont prêts à voter sur le siège ce projet.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2307.

Je sou mets le projet de délibération N° 2307 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner la lecture du dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent le projet N° 2307, veuillez lever la main, s'il vous plaît.

Que celles et ceux qui le refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de délibération N° 2307 est approuvé par 23 oui et 5 abstentions (28 votants).

Délibération N° 2307 dont la teneur est la suivante :

«Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton

Vu que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandés à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type

Vu qu'un groupe de travail, réunissant treize communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton, lesquels se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Vu que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les sept représentants, cinq sont désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes

Vu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements

Vu que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 23 oui et 5 abstentions sur 29 Conseillers municipaux présents

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 569'000.00 pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 02.36 dès 2022*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1»*

* * *

8) Taxe professionnelle communale - Taxe minimum (projet de délibération N° 2308)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet, nous devons passer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence).
Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame Carole-Anne KAST, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit donc du troisième projet intimement lié au budget.

Selon la loi sur l'administration des communes à l'occasion de la préparation du budget, le Conseil municipal doit se déterminer sur le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021.

Le Conseil administratif dans l'exposé des motifs vous rappelle un petit peu le fonctionnement de la taxe professionnelle qui est fixé par une loi et qui fait partie intégrante de notre budget, et que nous appliquons.

Nous vous proposons comme nous l'avons fait les années précédentes de fixer le montant de la taxe professionnelle minimale à Fr. 30.00, afin de couvrir partiellement le travail de l'administration et nous avons tenu cette position par analogie avec ce qui se fait aussi pour les personnes physiques.

Donc, nous vous demandons de bien vouloir fixer ce montant minimal à Fr. 30.00.

M. STURCHIO (S) : Oui, merci. Nous soutenons ce montant de Fr. 30.00 minimum. C'est déjà bien un minimum qui est juste acceptable pour le groupe socialiste, mais nous voterons sur le siège, merci.

Mme VESELI (Ve) : C'est moi qui ai la parole ? Bonsoir à tous. Nous voterons également favorablement sur le siège.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une petite question. Il y a quelque chose qui n'est pas très clair pour moi.

C'est marqué dans l'exposé des motifs que certaines entités peuvent être exonérées de la taxe professionnelle, parmi lesquelles c'est marqué « société dont l'unique activité consiste à louer des biens immobiliers non meublés leur appartenant ».

Cette petite partie que je viens de vous citer, est-ce qu'elle concerne les propriétaires d'immeubles de la cité ? Est-ce qu'ils sont soumis à la taxe professionnelle ou pas ? Est-ce qu'ils sont exonérés ? Je ne sais pas, ce n'est pas très clair, merci.

Mme KAST : Alors en fait les propriétaires immobiliers qui ne font pas d'autres activités, donc les sociétés, les entreprises qui ne font pas d'autres activités que de louer des appartements pour y habiter, ne sont pas soumis à la taxe professionnelle.

Ils sont soumis à un autre impôt qui s'appelle l'impôt immobilier complémentaire et ils doivent le payer. C'est un impôt qui est calculé finalement sur un principe de rendement des loyers, c'est un calcul à l'envers pour calculer la valeur de... enfin, il y a les loyers qui font partie du calcul et puis il y a la valeur de l'immeuble, et puis là on fait une capitalisation sur les loyers pour projeter la valeur de l'immeuble.

L'impôt immobilier complémentaire remplace si vous voulez la taxe professionnelle pour ceux dont il est fait métier, dont le métier est de louer des biens immobiliers. Voilà.

Mais c'est pour tout le monde, que ce soit des personnes physiques, des personnes morales, c'est l'impôt immobilier complémentaire qui va couvrir ça.

La taxe professionnelle, elle est pour des activités de services ou d'entreprises ou de productions.

Donc, on considère que si c'est de l'hôtellerie par exemple ça tombera dedans, mais si c'est simplement louer des biens immobiliers, alors ce n'est pas soumis à la taxe professionnelle.

J'espère avoir répondu à votre question.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2308.

Je sou mets le projet de délibération N° 2308 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner la lecture du dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent le projet N° 2308, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de délibération N° 2308 est approuvé par 23 oui et 5 abstentions (28 votants).

Délibération N° 2308 dont la teneur est la suivante :

«Vu l'article 30, alinéa 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu l'article 308 B de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

par 23 oui et 5 abstentions sur 29 Conseillers municipaux présents

- *De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à Fr. 30.00.»*

* * *

9) Contrat de quartier – Crédit d'engagement cadre de Fr. 200'000.00 pour la législature 2020 – 2025 (projet de délibération N° 2305)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Nous devons passer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence).
Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame KLEINER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit donc de modifier le système d'allocation des ressources financières du Comité de pilotage du contrat de quartier pour Onex-Cité, couramment appelé le COPIL.

Vous avez certainement entendu parler de ce contrat de quartier qui a permis de nombreuses réalisations à Onex-Cité.

Cette année il fête son dixième anniversaire. Il a conduit 18 projets entièrement réalisés et 49 idées ont été reçues dans le cadre de ce comité.

Ce COPIL, ce contrat de quartier, a l'avantage de permettre la réalisation de rêves, d'envies, de projets d'habitants, que ces habitants ne pourraient pas mener par eux-mêmes. Il favorise, il facilite le pouvoir d'agir, le goût de l'entrepreneuriat.

Pour pouvoir mener un contrat de quartier, n'importe qui dans la cité peut proposer un projet. Il doit être accompagné par un membre du COPIL et le soumettre au comité de pilotage.

Juste quelques chiffres peut-être. Donc, le contrat de quartier s'est traduit par l'investissement de 87 membres. Je vous disais que 49 idées ont été présentées par 48 personnes différentes ; 18 projets ont été entièrement réalisés, parmi lesquels l'installation d'un fitness près d'Onex-Parc. 11 projets ont été relayés et 5 sont encore en cours de préparation.

Vous avez peut-être entendu parler du poulailler qui est en préparation. Le projet Osiris sur la place du 150^e qui visait à faire de l'ombre sur l'espace pétanque. Ce sont quelques exemples.

Chaque année le contrat de quartier bénéficie de Fr. 40'000.00 pour différents projets proposés par la population.

Vous avez certainement pris connaissance de la délibération qui démontre que certaines années une partie du montant est perdue parce qu'il n'est pas utilisé par l'entière du projet. Ou alors des projets trop importants ne permettaient pas d'être réalisés parce que la subvention à disposition n'était pas suffisante.

Ce qui vous est proposé, c'est de mettre ces Fr. 40'000.00 habituellement alloués annuellement sur le budget de fonctionnement de le mettre sur un budget investissement disponible sur 5 ans, à utiliser pour différents projets proposés.

Le service qui se charge d'accompagner le contrat de quartier est l'Action citoyenne. Donc, toutes les séances du comité directeur, du comité de pilotage pardon sont accompagnées par des collaborateurs de l'Action citoyenne. Ils sont trois collaborateurs à suivre chacun des projets, et donc aussi à aider à gérer les ressources. Merci Monsieur le Président.

M. JOUAI (Ve) : Bonsoir Monsieur le Président, bonsoir tout le monde. La partie des Verts est favorable pour un crédit d'engagement cadre de Fr. 200'000.00 pour une législature de 2020-2025. On souhaite qu'on le vote sur le siège. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR propose de renvoyer en commission sociale ce projet. Un chèque en blanc de Fr. 200'000.00 sur 5 ans, alors qu'on n'a pas de visibilité sur les finances des années futures, cela ne nous paraît pas le bon moment de faire ça, surtout qu'on a un système qui est comme il est, mais on vote d'année en année.

Je pense que ce n'est pas le moment de se lancer dans une opération comme cela. Ce n'est pas une question de remettre en question les projets, mais j'aimerais en discuter plutôt en commission sociale, avant de revenir pour en discuter en plénière. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Nous, le groupe Echo & vert'libéraux, on est opposé à voter ce budget.

Toutefois on aimerait fixer un montant maximal pour lequel un projet quelconque doit passer devant le Conseil municipal. C'est-à-dire que pas qu'un budget accapare 50% de ce montant par exemple. Je vous remercie.

M. PRAT (S) : Merci, Monsieur le Président. Pour nous l'exposé des motifs de ce projet de délibération est très clair.

Ce nouveau système de financement du COPIL permettra d'améliorer la gestion pour l'administration et pour le contrat de quartier.

Donc, le groupe socialiste votera oui à ce projet de délibération N° 2305 sur le siège et nous vous invitons à faire pareil. Merci Monsieur le Président.

Le Président (PLR) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de délibération N° 2305.

Que celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission sont priés de lever la main.
Que celles et ceux qui sont contre le renvoi en commission, veuillez lever la main.
Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le renvoi en commission Citoyenneté, communication et pétitions du projet de délibération N° 2305 est refusé par 18 non et 10 oui (28 votants).

Le Président (MCG) : Donc le débat continue. D'autres prises de paroles ? Alors si la parole n'est plus demandée, nous allons passer au vote pour le projet de délibération N° 2305.

Je sou mets le projet de délibération N° 2305 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de lire le dispositif. [Lecture].

Que celles et ceux qui approuvent le projet N° 2305, veuillez lever la main.
Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.
Que celle et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de délibération N° 2305 est approuvé par 18 oui, 8 non et 2 abstentions (28 votants).

Délibération N° 2305 dont la teneur est la suivante :

«Vu la résolution R/133 « Processus participatif - Contrats de quartier » votée par le Conseil municipal le 10 mars 2009

Vu le vote de la délibération N° 1894A du 13 avril 2010 prévoyant la création du contrat de quartier et définissant la composition du comité de pilotage ainsi que différentes obligations d'organisation

Vu la lettre du Service de la surveillance des communes du 29 avril 2010 considérant la délibération N° 1894A comme une résolution

Vu la résolution R/215 « Contrat de quartier Onex-Cité – composition et responsabilités » votée par le Conseil municipal le 16 mai 2017

Vu l'expérience satisfaisante du Contrat de quartier relaté dans les rapports d'activité annuels produits par le Comité de pilotage du Contrat de quartier Onex-Cité (COFIL)

Vu l'impossibilité d'anticiper avec précision le montant annuel qui sera utilisé pour financer les projets citoyens qui seront soumis au Comité de pilotage du Contrat de quartier Onex-Cité (COFIL) et donc de bloquer des moyens budgétaires finalement non dépensés

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983, article 30, alinéa 1, lettres e

Vu l'objectif de poursuivre les dotations, non plus sur le fonctionnement, mais sur l'investissement d'un montant de Fr. 40'000.00 par an, soit Fr. 200'000.00 sur cinq années

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

par 18 oui, 8 non et 2 abstentions sur 29 Conseillers municipaux présents

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 200'000.00 destiné au financement des actions du Contrat de quartier pour la législature 2020 - 2025*
- 2. De comptabiliser chaque investissement lié au crédit d'engagement mentionné sous point 1 dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
- 3. D'amortir chaque investissement, dès l'année de sa première utilisation (estimée entre 2020 et 2025), selon les durées définies à l'art. 40 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, en fonction de sa nature*
- 4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 200'000.00 afin de permettre l'exécution de ce crédit.»*

* * *

10) Plan de mobilité douce – Mise en zone 30 de trois nouveaux tronçons dans la cité (Vieux-Moulin, Bois-de-la-Chapelle entre Vieux-Moulin/Bosson et Comte-Géraud) – Crédit d'étude de Fr. 66'000.00 (projet de délibération N° 2300)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Nous devons par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame YUNUS EBENER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Donc, comme on l'a vu lors du dernier Conseil municipal, un certain nombre d'entre vous du groupe PLR précisément et puis aussi une demande de la population, il y a une volonté finalement que la commune passe en zone 30 un certain nombre de tronçons.

Alors, évidemment, moi mon rêve serait que toute la Ville d'Onex passe en zone 30.

Mais ce sont des discussions à avoir avec Monsieur Serge DAL BUSCO pour la route de Chancy et la route du Grand-Lancy, mais je vais quand même tenter de le faire par la suite.

Alors pour en revenir à ce qui nous intéresse, vous savez évidemment que les zones 30, c'est vraiment très intéressant parce que cela nous permet de diminuer largement la pollution du bruit.

Une étude très intéressante a été menée dans la Ville de Lausanne qui a montré que, lorsque l'on est en zone 30, eh bien finalement les gens dorment bien mieux et le lendemain ils ne sont pas du tout fatigués. Et puis, en plus de cela, on n'a beaucoup moins de maladies cardio-vasculaires qui sont liées aussi à la pollution du bruit. Et les accidents en zone 30 sont bien moins graves que dans les autres zones, quand on roule évidemment un peu plus vite.

Et finalement si on arrive à aller jusqu'au bout de la zone 30, on ne devrait pas avoir besoin de dessiner des bandes cyclables, ni de construire des pistes cyclables, et il n'y aurait même pas besoin de passage piétons.

Mais voilà ça ce sont des choses qu'il faudrait envisager autrement par la suite.

Alors vous avez pu constater qu'il y a un certain nombre de projets de délibération sur la zone 30 et j'ai insisté pour qu'on les mette dans cet ordre-là précisément, parce que l'on va du général au précis.

Dans un premier temps, le projet de délibération qui vous est proposé là, c'est de faire une étude pour voir comment est-ce que l'on peut mettre ces tronçons-là en zone 30.

Et puis le deuxième, c'est que la zone 30 a été mise et puis il faut la vérifier.

Et le troisième, c'est voilà on a mis la zone 30, on a vérifié et les aménagements que l'on peut faire. Merci Monsieur le Président.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR se réjouit de la célérité du Conseil administratif en venant déjà à peine un mois après le dépôt d'une motion du groupe PLR avec des projets très concrets.

Le groupe PLR croit fermement que dans les quartiers tels que ceux que l'on trouve à Onex, il est important de privilégier la zone 30. Le BPA (Bureau de prévention des accidents) le relève d'ailleurs, les zones 30 tout le monde y gagne.

Les accidents sont moins nombreux et moins graves en particulier pour les piétons et les cyclistes. Pour les enfants, les trajets scolaires sont plus sûrs. Il est plus facile pour les piétons de traverser les routes à trafic modéré et le trafic est plus fluide et plus homogène.

Merci au Conseil administratif de nous présenter ces trois projets ce soir. Le groupe PLR les votera sans hésitation sur le siège. Merci.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Echo & vert'libéraux se pose toutefois la question en ayant entendu les arguments annoncés et présentés dans le projet de délibération.

Pourquoi nous ne pouvons pas proposer plutôt, au lieu de saucissonner des tronçons Vieux-Moulin, Bois-de-la-Chapelle, enfin ces tronçons comme ça, pourquoi nous ne pouvons pas proposer une étude sur toute la commune, sauf la route de Chancy et la route du Grand-Lancy qui sont comme vous l'avez rappelé, Madame, cantonales.

Pour ce prix de Fr. 66'000.00, est-ce que l'étude pourrait porter sur la commune en général ? Merci.

Mme DELÉVAUX (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Pour le groupe des Verts, on est favorable au crédit d'étude pour la mise en zone 30 des trois nouveaux tronçons et on votera sur le siège, merci.

Mme RUIZ (S) : Merci, Monsieur le Président. Je tenais à apporter quelques informations au sujet des zones 30. Elles ont déjà été apportées. Je voulais peut-être rajouter quelque chose.

Simplement pour dire que l'on reconnaît des zones 30 à leur totem d'entrée et/ou des plots hexagonaux, avec des bandes réfléchissantes, donc qui caractérisent les zones 30.

Ce sont des aménagements légers et, associés aux modifications de signalisation et de marquages nécessaires, elles suffisent amplement à la mise en place d'une zone 30.

Il ne s'agit pas seulement de mesures de techniques de circulation, mais de projets pour la qualité de l'environnement bâti et la vie des riverains.

Au nom du parti socialiste, je vous invite à voter sur le siège puisque c'est ce que nous ferons.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Personnellement je n'ai pas grand-chose contre les zones 30. Ceci dit, je tiens à relever que dans certains cas,

quand on met une zone 30 elle n'est pas forcément idéale pour la sécurité, elle n'est pas forcément une amélioration pour la sécurité.

Je cite un exemple : la zone 30 qui a été mise à la rue des Bossons, angle avenue du Gros-Chêne, il y avait un giratoire, on l'a supprimé. On a mis une priorité de droite, il y a déjà eu plusieurs carambolages parce que ce n'est pas très clair. On a mis les trottoirs au niveau de la chaussée. Même si on a mis certains piquets, les piquets ne sont pas mis le long de tous les trottoirs qui sont au niveau de la chaussée, donc il y a des voitures qui montent sur les trottoirs beaucoup plus facilement qu'avant, puisqu'ils sont au même niveau.

Le passage piéton devant la Coop, il y avait un îlot de sécurité au milieu, on l'a supprimé. Tout ça pour mettre une zone 30.

Alors des zones 30 oui, mais sans ce genre de défauts. Merci.

Mme la Maire : Oui, je voulais juste répondre et rebondir aux remarques.

Alors en fait cette zone 30 dans la cité et dans la Ville d'Onex, c'est quelque chose qui s'est fait par étapes.

Il y a des étapes qui ont été mises en place durant l'ancienne législature et puis aujourd'hui, si on regarde ce qu'il reste à faire comme zones 30, à part les routes cantonales Chancy et Grand-Lancy où cela va être difficile d'intervenir, mais j'essaierai quand même, il reste la route des Grandes-Communes. Là aussi, cela ne va pas forcément être évident parce qu'il y a le bus qui passe.

Et puis une autre route qui n'est pas encore mise en zone 30 c'est François-Chavaz. Et François-Chavaz, pour l'instant, on n'intervient pas trop parce qu'il devrait y avoir la voie verte qui passe par là.

Et puis sinon les autres chemins, ils seront en zone 30. J'espère avoir répondu à votre question.

Et puis pour Madame MASÉ, alors évidemment nous on fait le nécessaire pour que les choses soient sécurisées et se passent bien.

Maintenant que faire face aux incivilités des automobilistes, là c'est plus délicat.

Mais c'est clair que les études que l'on va mettre en place par rapport au troisième projet de délibération, comment, quelles structures mettre en place vraiment pour que les zones 30 soient respectées, on y veillera le plus possible. Parce que le but évidemment c'est que les gens, si on passe en zone 30, il faut qu'il y ait la sécurité, sinon cela n'a pas de sens. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2300.

Je sou mets le projet de délibération N° 2300 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner lecture du dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent le projet N° 2300, veuillez lever la main.
 Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.
 Que celle et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de délibération N° 2300 est approuvé par 26 oui et 2 abstentions (28 votants).

Délibération N° 2300 dont la teneur est la suivante :

«Vu le souci de sécurité des habitants de la cité, manifesté par la dépose d'une pétition "Limitation à 40 km/h dans le périmètre de la cité" traitée en commission du 28 novembre 2005 (Rapport PET-42-959)

Vu la délibération N° 1843 du 9 septembre 2008 pour un crédit d'étude du plan de mobilité douce

Vu la motion M/243 du 18 mai 2010 concernant le plan de mobilité douce

Vu la délibération N° 1987A du 12 juin 2012 pour la réalisation de la 1^{ère} étape du plan de mobilité douce en synergie avec la mise en place de la zone bleue

Vu la délibération N° 2033 du 12 mars 2013 pour l'étude de la 2^{ème} étape du plan de mobilité douce

Vu la délibération N° 2067 du 10 décembre 2013 pour un crédit complémentaire à la réalisation de la 1^{ère} étape du plan de mobilité douce en synergie avec la mise en place de la zone bleue

Vu la délibération N° 2127A du 6 octobre 2015 pour la réalisation de la 2^{ème} étape du plan de mobilité douce

Vu le bilan de la zone 30 dans la cité réalisé par bureau CITEC du 15 mai 2019

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 26 oui et 2 abstentions sur 29 Conseillers municipaux présents

1. *De procéder à une étude pour la mise en zone 30 dans la cité (Vieux-Moulin, Bois-de-la-Chapelle entre Vieux-Moulin/Bossons et Comte-Géraud)*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 66'000.00 destiné à cette étude*

3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *En cas de réalisation du projet, que ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci*
5. *En cas de non-réalisation du projet, que ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 66'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude.»*

* * *

11) Mobilité douce - Coteau sud (Charles-Borgeaud/Gustave-Rochette/Vieux-Chemin d'Onex) - Bilan de la zone 30 - Installation de trois passages pour piétons - Crédit d'étude de Fr. 51'000.00 (projet de délibération N° 2301)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet, nous devons passer à l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence).
Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame YUNUS EBENER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors là, vous voyez, on a le deuxième exemple où la zone 30 a été mise en place et on voit que cela ne fonctionne pas forcément très bien, typiquement Charles-Borgeaud.

On a besoin de mettre en place une étude pour voir comment est-ce que cette zone 30 peut vraiment se faire respecter.

Mais quoi qu'il en soit il y a une loi fédérale qui nous oblige de faire le bilan après une année des zones 30. Qu'en est-il ? Est-ce que l'on peut l'améliorer ? Est-ce que c'est respecté ?

Pour votre information, par rapport à Charles-Borgeaud où les limites ne sont pas forcément respectées, on a vu qu'il y a eu deux fois des pics à 100 km/h et une autre fois à 80 km/h.

Donc, là je pense que c'est bien de voter cette étude pour que l'on puisse faire le nécessaire pour essayer de faire respecter le plus possible cette zone 30. Merci, Monsieur le Président.

Mme DELÉVAUX (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Pour le groupe des Verts, on est favorable au crédit d'étude et on votera volontiers sur le siège, merci.

Mme RUIZ (S) : Merci, Monsieur le Président. Pour les mêmes raisons que le projet précédent, nous voterons sur le siège et vous invitons à faire de même.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Je veux juste embêter un peu. Sur le chemin Charles-Borgeaud on avait un bitume d'une couleur différente. Certains trouvaient que ce n'était pas très intéressant.

J'ai remarqué une nette augmentation de la vitesse au moment où cet enrobé de couleur a été enlevé.

Donc, au moins que l'on garde dans l'idée que cela avait été quelque chose de très simple, de juste visuel et qui fonctionnait bien, merci.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Echo & vert/libéraux à part s'étonner quand même, enfin peut-être les nouveaux Conseillers municipaux au sein de ce groupe, du prix de ces crédits d'étude.

Eh bien à part interpellier ces prix-là, nous voterons aussi sur le siège favorablement à ce projet de délibération.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2301.

Je sou mets le projet de délibération N° 2301 au vote du Conseil municipal avant, le secrétaire va donner la lecture du dispositif. [Lecture].

Que celles et ceux qui approuvent le projet N° 2301, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celle et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de délibération N° 2301 est approuvé par 26 oui et 2 abstentions (28 votants).

Délibération N° 2301 dont la teneur est la suivante :

« Vu le souci de sécurité des habitants de la cité, manifesté par la dépose d'une pétition "Limitation à 40 km/h dans le périmètre de la cité" traitée en commission du 28 novembre 2005 (Rapport PET-42-959)

Vu la délibération N° 1843 du 9 septembre 2008 pour un crédit d'étude du plan de mobilité douce

Vu les mesures mises en place en 2005 pour respecter la zone 30 dans le chemin Charles-Borgeaud

Vu la motion M/243 du 18 mai 2010 concernant le plan de mobilité douce

Vu la délibération N° 1987A du 12 juin 2012 pour la réalisation de la 1^{ère} étape du plan de mobilité douce en synergie avec la mise en place de la zone bleue

Vu la pose du phonoabsorbant sur Charles-Borgeaud en avril 2018

Vu l'étude de faisabilité du 4 septembre 2019 effectuée par le bureau TRAFITEC

Vu la demande de sécurisation des habitants de ce chemin

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et m

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 26 oui et 2 abstentions sur 29 Conseillers municipaux présents

- 1. De procéder à une étude pour effectuer le bilan de la zone 30 du coteau sud [Charles-Borgeaud, Gustave-Rochette et Vieux-Chemin-d'Onex] et l'installation de trois passages pour piétons sur Charles-Borgeaud/Gustave Rochette*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 51'000.00 destiné à cette étude*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
- 4. En cas de réalisation du projet, que ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, que ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon*
- 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 51'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude.»*

* * *

12) Plan de mobilité douce – Bilan de la zone 30 dans la cité – Mesures correctrices – Crédit de Fr. 106'000.00 (projet de délibération N° 2302)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet, nous devons passer à l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence].
Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame YUNUS EBENER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Donc, là vous voyez, c'est la dernière partie.

Je vous demande un crédit pour pouvoir aménager ces tronçons et faire le nécessaire pour qu'on puisse respecter ces zones 30. Là on est dans quelque chose de très concret et j'espère que vous allez voter ce crédit. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Pour les mêmes raisons évoquées tout à l'heure, nous sommes favorables, les Verts, et proposons de voter sur le siège. Merci.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2302.

Je sou mets le projet de délibération N° 2302 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner la lecture du dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent le projet N° 2302, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celle et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de délibération N° 2302 est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants).

Délibération N° 2302 dont la teneur est la suivante :

«Vu le souci de sécurité des habitants de la cité, manifesté par la dépose d'une pétition "Limitation à 40 km/h dans le périmètre de la cité", traitée en commission du 28 novembre 2005 (Rapport PET-42-959)

Vu la délibération N° 1843 du 9 septembre 2008 pour un crédit d'étude du plan de mobilité douce

Vu la motion M/243 du 18 mai 2010 concernant le plan de mobilité douce

Vu la délibération N° 1987A du 12 juin 2012 pour la réalisation de la 1^{ère} étape du plan de mobilité douce en synergie avec la mise en place de la zone bleue

Vu la délibération N° 2033 du 12 mars 2013 pour l'étude de la 2^{ème} étape du plan de mobilité douce

Vu la délibération N° 2067 du 10 décembre 2013 pour un crédit complémentaire à la réalisation de la 1^{ère} étape du plan de mobilité douce en synergie avec la mise en place de la zone bleue

Vu la délibération N° 2127A du 6 octobre 2015 pour la réalisation de la 2^{ème} étape du plan de mobilité douce

Vu le bilan de la zone 30 dans la cité réalisé par bureau CITEC, du 15 mai 2019

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

par 28 oui sur 29 Conseillers municipaux présents

- 1. De réaliser les aménagements des mesures de la zone 30 dans la cité, suite au bilan*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 106'000.00 destiné à ces aménagements*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
- 4. D'amortir la dépense de Fr. 106'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 106'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux*
- 6. De demander à l'État de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier et du Service de la mensuration officielle, en raison de son utilité publique.»*

* * *

13) Mise en conformité des trois chambres de visite 65, 66 et 439 – Analyse de l'ensemble des collecteurs de la Maison de la musique – Crédit de Fr. 132'000.00 (projet de délibération N° 2303)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet, nous devons passer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence].
Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame YUNUS EBENER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors là il s'agit d'un projet assez technique. Donc je vais essayer de le vulgariser dans la mesure du possible.

On vous parle de collecteurs de la Maison de la musique et on vous parle des chambres. Il s'agit, tous les 40-50 ans de faire des travaux dans ces chambres.

J'ai dû un petit peu me renseigner sur ce que c'est qu'une chambre et tout cela. Finalement, c'est une espèce de cercle en béton par lequel passent des eaux, et en fait il faut faire des travaux parce que les décennies se sont écoulées et ces chambres se sont abîmées.

C'est pour cela qu'on a fait un projet de délibération pour pouvoir faire les travaux nécessaires. Merci.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Comme vous avez pu le lire dans ce projet, il est urgent de faire ces travaux. Donc le parti socialiste vous demande de voter cela sur le siège. Merci bien.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2303.

Je sou mets le projet de délibération N° 2303 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner la lecture du dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent le projet N° 2303, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celle et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de délibération N° 2303 est approuvé par 27 oui, une personne n'ayant pas voté (28 votants).

Délibération N° 2303 dont la teneur est la suivante :

«Vu la loi fédérale de protection des eaux, article 7, alinéa 1

Vu l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, article 5

Vu le mauvais état général des 3 chambres de visite et les risques d'obturation et d'effondrement

Vu la délibération N° 2297 du 16 juin 2020 "Mise en conformité du collecteur privé communal d'eau claire de la maison de la musique"

Vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le Département du territoire (DT), et plus particulièrement de l'Office cantonal de l'eau, et la validation du projet par cette dernière

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983, article 30, alinéa 1, lettres e et m et la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05), articles 89 et suivants et 95 et suivants

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 27 oui sur 29 Conseillers municipaux présents (1 personne n'a pas voté)

- 1. De réaliser la mise en conformité des chambres 65, 66 et 439 et d'analyser l'état des collecteurs de la maison de la musique.*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 132'000.00 destiné à ces travaux*
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
- 4. De prendre acte que ce crédit sera financé en partie (montant estimé de Fr. 107'000.00) par une contribution du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisé sous la rubrique 71.619*
- 5. D'amortir le solde de Fr. 25'000.00 au moyen de 30 annuités dès la première utilisation du bien estimée à 2020*
- 6. D'autoriser le Conseil administratif à recourir à l'emprunt pour financer cet investissement»*

* * *

14) Ruisseau des Bois-Carrien – Remise en état de l'ouvrage de rejet au Rhône – Crédit d'étude d'avant-projet Fr. 72'000.00 (projet de délibération N° 2304)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet, nous devons donc passer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence).
Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame YUNUS EBENER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Donc, là en fait il s'agit d'une canalisation qui s'est abîmée avec les années.

On aimerait faire une pré-étude pour voir comment on pourrait remédier à cela et éventuellement peut-être envisager autre chose, comme c'est un peu le cas au coteau sud où il y a un bassin de rétention.

Est-ce que là, c'est envisageable un bassin de rétention ? Je me suis un petit peu renseignée sur le sujet.

Le problème des bassins de rétention, alors c'est très bien, mais donc cela veut dire qu'il faut abattre des arbres, que cela a un certain coût, qu'il faut clôturer le bassin, parce qu'il y peut y avoir plus de 20 centimètres d'eau et on sait que dès qu'il y a plus de 20 centimètres, pour des raisons d'insécurité, il faut intervenir.

Et en fait, ce sont des eaux qui sont apportées, qui sont jetées dans le Rhône et ce sont des eaux de ruissellement de pluie.

Et en fait ça fait un peu écho vis-à-vis de ce que vous avez voté par rapport aux zones 30. C'est que finalement dans ces eaux de pluie il y a une étude américaine qui a montré que 80% des eaux de pluie qui se jettent dans les rivières, eh bien c'est l'usure des pneus.

Donc, le plastique qu'on y trouve c'est principalement à 80% du plastique des pneus.

Et puis on sait que si les freinages, les démarrages, tout cela abîme les pneus et je me dis à 30 km/h peut-être que ça ira un peu mieux.

Mais voilà, la pollution des eaux à cause de nos voitures est assez conséquente.

Et il y a aussi du savon. On a aussi remarqué par exemple dans l'Aire, quand il y a peu d'eau en été, il y a de la mousse et il semblerait que cela soit des savons que l'on utilise pour nettoyer les vitres de nos voitures. Donc, voilà.

On est obligé d'intervenir parce que ça s'est cassé et on va réfléchir à la meilleure solution pour ce rejet du Rhône. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une interrogation par rapport au projet tel qu'il est décrit dans l'exposé des motifs.

Actuellement, ce ruisseau du Bois-Carrien il y a une canalisation qui descend jusqu'à mi-pente et ensuite le ruisseau est à l'air libre jusqu'au Rhône.

Là on nous propose, d'après ce que j'ai compris, d'étudier, évidemment ce sont les SIG, donc eux ils ont intérêt à mettre le plus de tuyaux possible puisque c'est leur métier de mettre des tuyaux partout donc les entretenir.

Mais ils prévoient de faire une galerie de déchargement jusqu'au Rhône, c'est-à-dire que le tuyau actuellement qui arrive à mi-pente et après le ruisseau qui est à l'air libre, c'est de canaliser tout ça jusqu'au Rhône.

Et puis à mon sens c'est une erreur parce que ça va à contre-courant de tout ce que l'on a fait ces dernières années dans les projets de renaturation des rivières, les projets de remettre à l'air libre les ruisseaux et les rivières.

Et là on mettrait sous tutelle entre guillemets le petit ruisseau, simplement par souci de se dire que comme ça on n'a plus de problèmes, on a un grand tuyau qui amène les eaux de pluie jusqu'au Rhône et on en parle plus.

Je pense que c'est un peu simple et un peu une solution de facilité surtout qu'elle coûtera au minimum Fr. 1'500'000.00 à la Ville d'Onex, si le projet se réalise.

Avant de dépenser Fr. 1'500'000.00, je pense que dans l'étude en question il faudrait se poser la question plus globale de : « Est-ce que c'est la bonne solution de rajouter des tuyaux ? ».

Je ne dis pas que j'ai la réponse, mais je pense qu'une étude alternative qui prévoirait de remettre ... parce que le gros problème qui se passe c'est dans la pente. C'est la vitesse

de l'eau et l'érosion qui se fait dans la pente, et ce qui est actuellement en place évidemment ça se dégrade avec le temps.

Dans le passé on a trouvé des solutions en mettant des troncs en travers, des ruptures comme ça de pentes et des choses comme ça pour éviter l'érosion.

Je ne suis pas persuadé que l'on fait une bonne opération pour le futur de s'éviter cette réflexion, en se disant voilà on suit les SIG, ils nous proposent de mettre un tuyau, on met un tuyau.

Voilà, mon interrogation est la suivante donc, eh bien je propose quand même que, soit on rajoute quelque chose pour que cette étude alternative puisse être faite ou bien vous renvoyez ça en commission développement durable, parce qu'on est en plein dans le développement durable et puis voilà donc ça c'est notre proposition de discuter.

Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais voilà c'est notre proposition de ...

Le Président (MCG) : Euh, je vous réponds juste. C'est ou vous renvoyez en commission, ou vous faites un amendement. Donc, si vous renvoyez en commission, ce n'est pas la peine de faire un amendement.

M. SUCHET (PLR) : Ok alors, je propose plutôt de renvoyer en commission.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors, moi je, bon, je vous encouragerai à voter sur le siège, parce que tout ce que vous évoquez j'en suis très sensible.

Et puis quand on va faire cette pré-étude, on va insister sur ces sujets et de voir quelles sont possibilités.

Alors nous notre but, au sein du Conseil administratif, et davantage moi en tant que Verte, évidemment que dès que l'on peut mettre en valeur l'eau, dès que l'on peut faire autre chose que de canaliser les eaux et puis de les envoyer directement dans le Rhône, l'étude va montrer, et après c'est vous qui allez décider.

On va leur demander de nous trouver d'autres solutions plutôt que les solutions pratiquées normalement par les SIG.

L'étude ne va pas être menée par les SIG. C'est une demande de la commune envers des entreprises qui font ces études-là et on va évidemment leur préciser en disant, bon il y a canalisation, ça c'est le classique on le connaît.

Mais en effet l'avenir peut être fait autrement et puis après ils vont nous faire certainement des propositions.

Et après c'est vous qui allez décider si on fait une canalisation traditionnelle parce que ce n'est pas cher, ou alors on se donne les moyens de faire autrement et autre chose.

Alors évidemment que si vous optez pour des aspects plus écologiques, plus respectueux de l'environnement, je vous suis à 200% avec plaisir.

Mais je ne suis pas sûre que ce soit utile de discuter de cela en commission parce que c'est ce que je pourrai vous dire et pas davantage.

Il faut vraiment voir avec l'étude les possibilités que l'on a.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai juste une interrogation par rapport un crédit de pré-étude et un crédit d'étude. Quelle est la différence techniquement, puisque l'on va faire une pré-étude et puis après avoir un autre budget pour faire une étude. Merci de répondre à cette question.

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je ne sais pas si je vais dire quelque chose de faux, mais, en fait nous, on est tout à fait d'accord avec tout ce qui vient de se dire.

On aimerait faire un amendement. Parce qu'en fait maintenant ce qu'il se passe c'est que comme l'eau fait de l'érosion c'est quand même de toute façon hyper dangereux de s'approcher de ce ruisseau.

Donc, faire des bassins de 20 centimètres d'eau puis mettre une barrière, cela n'a pas de sens, vu l'état actuel.

Donc, il faudrait vraiment faire quelque chose comme l'a dit Luc quoi euh, on est tout à fait d'accord. Guy, pardon Guy, voilà machin... (rires) Je suis désolé (rires)

Donc, nous on avait dit qu'on voulait faire un amendement pour pouvoir mettre des bassins ou réfléchir à une autre solution que des tuyaux.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Oui, je pense à l'air libre c'est peut-être sympathique.

Après il faut voir aussi avec le pourcentage de la pente, et cætera, ce n'est peut-être pas quelque chose... Je suis ravi que les Verts aient prévu un amendement.

Je pense que c'est ce qu'il y a de mieux.

Aller en commission juste pour faire un crédit d'étude, enfin un pré-projet de crédit d'étude, je pense ce n'est pas ce qu'il y a de bien.

Moi je regrette juste quand je vois l'exposé des motifs qu'on aurait dû le faire un peu avant et puis que cela n'ait pas été fait. Je déplore un peu ces choses-là parce qu'après ça coûte toujours plus cher.

Je sais que ce n'est pas de la faute à notre Conseillère administrative (rire), mais bon c'est comme ça, je regrette juste cette situation où il faut que l'on fasse certains travaux dans des bâtiments, dans l'urbanisme, dans des choses, et puis on attend parce que l'on n'a pas soit les budgets, soit pas les choses, et après c'est plus dommageable.

Donc, si on pouvait faire les choses à temps, ce serait quand même mieux. Mais c'est un vœu pieux, je l'avoue. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Au vu de ce que l'on a entendu et des explications, on propose de retirer le projet de renvoyer en commission, mais par contre de faire un amendement dans le sens justement d'étudier la mise à l'air libre du ruisseau du Bois-Carrien, que cela soit précisé, parce que ce n'est pas du tout précisé dans tout le texte qu'on a reçu, donc, ce serait juste de rajouter cela. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Donc, il faut me communiquer votre proposition par écrit et on va faire voter les amendements.

Vous suivez ... euh oui oui, entendu.

M. SUCHET (PLR) : En fait si on met un amendement, il faut amener quelque chose par écrit. Ça je ne le savais pas, désolé.

Le Président (MCG) : Alors, je fais lire l'amendement à mon secrétaire.

M. VOGLER (S) : Alors l'amendement est le suivant : « D'étudier et de privilégier la mise à l'air libre du ruisseau du Bois-Carrien ».

Le Président (MCG) : Que celles et ceux qui acceptent cet amendement, veuillez lever la main.

P. LAPALUD (S) : Monsieur le Président ? Je ne vois pas dans tous les points, où l'amendement serait possible. ... [inaudible] modifier le point 1, de procéder à une étude d'avant-projet pour la remise en état de l'ouvrage ... du Rhône et de privilégier une piste aérienne ou quelque chose, parce qu'il faut intégrer au projet. Donc, là comme je vous le disais cet amendement pour moi...sans micro...

Le Président (MCG) : Alors, on lui met un point ? [brouhaha] Oui, oui entendu.

Donc, on ajoute l'amendement sur le point N° 8.

Que celles et ceux qui acceptent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent l'amendement, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le premier amendement du projet de délibération N° 2304 est approuvé par 13 oui et 12 abstentions, 3 personnes n'ayant pas voté (28 votants).

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Oui, alors bon c'est très bien d'avoir fait cette demande d'amendement, parce que comme cela, c'est inscrit dans le marbre.

Mais de toute façon, comme j'avais répondu à une demande de ce type, la première intervention de Monsieur Guy SUCHET, de toute façon on allait aller dans ce sens-là et de voir comment est-ce que ça allait être réalisé.

Alors si on veut faire des bassins, ça fait des rizières, donc ça c'est un certain coût.

Et puis après voir comme les nants, comment est-ce que l'on peut laisser cela à l'air libre. C'était de toute façon dans mon intention. Mais voilà vous avez souhaité l'inscrire et le mettre par écrit, c'est avec plaisir.

Le Président (MCG) : Ah oui. Alors je m'excuse, mais nous devons faire voter le deuxième amendement, je ne l'avais pas vu, de Monsieur Christian STARKENMANN.

Il faut ajouter un point N° 9 c'est ça ? Et je vais faire lire au secrétaire le deuxième amendement :

M. VOGLER (S) : Alors point N° 9 amendement : « Privilégier des bassins ou un aménagement naturel. »

Nous allons procéder au vote du deuxième amendement du projet de délibération N° 2304.

Que celles et ceux qui acceptent l'amendement, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'opposent à l'amendement, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Je trouve dommage de ne pas avoir les amendements avant qu'on puisse... Parce que là on parle de privilégier. On était sur des études, et cætera, donc, l'étude nous fera peut-être privilégier l'une ou l'autre, mais mettre un amendement que l'on doit privilégier comme ça, c'est ce mot-là qui m'a fait tiquer un peu.

C'est pour cela que je n'ai pas soutenu cet amendement. Mais à la limite demander vraiment expressément les textes avant, comme ça que l'on puisse au moins un peu en discuter avant. Merci.

Le Président (MCG) : Alors nous avons 14 qui acceptent et 14 qui s'abstiennent, et 0 refus. Ça fait un chiffre égal. Je crois que c'est moi qui fais la tranchée ? C'est l'abstention ? D'accord ah oui ! Donc l'abstention est refusée, euh l'amendement est ajouté au projet de délibération N° 2304. Voilà, excusez-moi.

Le deuxième amendement du projet de délibération N° 2304 est approuvé par 14 oui et 14 abstentions (28 votants).

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, nous allons procéder au vote du projet de délibération N° 2304 A.

Je sou mets le projet de délibération N° 2304 A au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner la lecture du dispositif avec les nouveaux amendements. [Lecture].

Que celles et ceux qui approuvent le projet N° 2304 A, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de délibération N° 2304 A est approuvé par 25 oui et 3 abstentions (28 votants).

Délibération N° 2304 A dont la teneur est la suivante :

«Vu la loi fédérale de protection des eaux, article 7, alinéa 1

Vu l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, article 5

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté par le Conseil d'Etat le 12 juin 2013

Vu le mauvais état général de ce tronçon et les risques d'obturation, de refoulement et d'effondrement

Vu le suivi de l'exploitation de notre réseau d'assainissement par les Services industriels de Genève (SIG) et de son rapport de 2018 et 2019

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983, article 30, alinéa 1, lettres e et m et la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05), articles 89 et suivants et 95 et suivants

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 25 oui et 3 abstentions sur 29 Conseillers municipaux présents

- 1. De procéder à une étude d'avant-projet pour la remise en état de l'ouvrage de rejet au Rhône*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 72'000.00 destiné à cette étude*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
- 4. En cas de réalisation du projet, que ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, que ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon*
- 6. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, par une contribution du fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux*
- 7. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 72'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude*

8. *D'étudier et privilégier la mise à l'air libre du ruisseau des Bois-Carrien*
9. *De privilégier des bassins ou un aménagement naturel»*

* * *

15) Pour le maintien d'un poumon de verdure au lieu-dit Morillon-Parc (projet de motion PM/351)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je passe donc la parole à Monsieur Pierre-Yves TOGNAN, pour qu'il nous présente le projet.

M. TOGNAN (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, comme suite à la demande d'abrogation par le précédent Conseil administratif du plan localisé de quartier (PLQ) concernant Morillon-Parc, le groupe UDC propose ce projet de motion afin de modifier le PLQ dans le but de pérenniser Morillon-Parc en zone de verdure, conformément à son usage actuel et celui voulu par la population onésienne.

En effet, à l'occasion de la récente enquête publique, l'UDC a distribué des formulaires d'observation uniquement aux riverains directement concernés et, compte tenu du délai très court accordé, ceux-ci nous sont revenus avec plus de 260 signatures et comme seule observation celle de conserver cet espace vert en l'état, sans aucune modification excepté la plantation d'arbres supplémentaires.

Vous comprendrez chers collègues que ce n'est tant l'abrogation du PLQ qui pose problème, mais le fait que selon les renseignements que nous avons obtenus du Département du territoire le 13 juillet dernier par email, cette demande d'abrogation du PLQ a été demandée pour le mettre en conformité avec le plan directeur communal.

Or, ce plan directeur communal ne prévoit pas de garder cette parcelle en zone verte, mais au contraire prévoit notamment des constructions éphémères, des chapiteaux de manifestations, des artistes en résidence, et de laisser la porte ouverte à des projets futurs indéfinis, selon les besoins et souhaits de la commune.

La parcelle en question est entourée de barres d'immeubles démesurées. Leur configuration fait de Morillon-Parc caisse de résonance. Toute construction à cet endroit, éphémère ou pas, augmenterait encore davantage les nuisances sonores dont souffrent et se plaignent les riverains, à l'image de ceux de la place du 150°.

Dès lors, chers collègues, il me semble que pendant la campagne pour les municipales, vous avez exprimé le souhait de vouloir améliorer la qualité de vie des Onésiens.

Ce projet de motion vous donne l'occasion de le faire.

J'espère, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, que vous le soutiendrez et vous remercie pour votre attention. Merci, Monsieur le Président.

M. JOUAI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts a longuement réfléchi sur cette proposition qui va dans le sens de la création d'espaces verts et de poumons de fraîcheur dans la cité.

Vu que le PLQ est abrogé, vu que la parcelle appartient à la commune, donc elle limite le besoin de valorisation.

Vu que le changement de zone demande l'engagement de procédures non souhaitées par le Conseil administratif, vu que la modification va limiter les possibilités d'installer une ferme urbaine ou autre activité éphémère, le groupe des Verts rejette cette motion. Merci, Monsieur le Président.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc, le groupe PS invite à refuser ce projet de motion pour plusieurs raisons.

Il est vrai que le projet de PLQ qui date de 1994 est désuet et n'a plus lieu d'être, c'est pourquoi la commune a déjà lancé une procédure pour abroger ce PLQ comme vous l'avez dit, afin de pouvoir user comme elle le voudra à l'avenir de ce terrain, dont elle a la complète maîtrise foncière.

Donc, c'est un terrain vraiment précieux pour la commune et, a priori, il y a déjà une ouverture de ce côté-là.

Une autre raison pour laquelle le groupe PS invite à refuser ce projet, c'est donc, en plus de l'aberration, que l'on constate qu'à sa lecture il y a une grande confusion au niveau des instruments urbanistiques mobilisés.

Comme l'a rappelé mon prédécesseur et de plus la modification du PLQ n'apporte aucune plus-value vis-à-vis de la situation vu qu'il y a déjà cette procédure d'abrogation qui est engagée par la commune.

Et, par rapport au terrain, je pense qu'il est opportun de garder quand même un terrain en zone de développement libre, donc sans PLQ, et d'aller jusqu'au bout de cette abrogation, pour, par exemple, avoir des événements, des manifestations, ou également le jour où la commune devrait rénover des bâtiments ou une école, pouvoir placer temporairement ses élèves ou les employés de la commune.

Voilà pourquoi le groupe PS encourage et appelle à refuser ce projet de motion.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Est-ce que j'ai le droit de parler, vu que mon collègue a déjà fait la présentation ? Oui, d'accord, merci.

Je voudrais dire que la parcelle de Morillon-Parc, donc notre projet de motion vise à la mettre en zone de verdure. Une zone de verdure, ce n'est pas comme une zone de forêt. Dans une zone de forêt, on ne peut strictement rien faire, rien construire. Dans une zone de verdure, selon la LAT que nous citons dans le projet de motion, c'est une zone de verdure mais qui a le droit d'avoir des activités de délassément.

Or, la parcelle de Morillon-Parc maintenant, une grande partie de cette parcelle est déjà dévolue au délasserment, c'est-à-dire la pataugeoire, le toboggan, les balançoires et les ping-pongs.

Une partie de Morillon-Parc est dévolue, je dirai, à l'utilité publique avec des rentrées financières importantes, c'est le parking de la piscine.

Une partie de Morillon-Parc est dévolue, je dirai, à l'intérêt public, c'est le parc à chiens.

Il reste juste ce pré au milieu que nous souhaitons protéger.

Nous avons pensé également éventuellement de demander de faire un projet de motion pour mettre en zone de forêt, parce que c'est possible d'avoir dans une zone de forêt en pleine cité. On en a une à côté de la place du 150°. Mais ça aurait impliqué du morcellement de Morillon-Parc, ce que nous ne voulions pas.

Nous ne voulions pas apporter de complication.

Je suis moi-même riveraine de Morillon-Parc depuis 1975. Mon collègue, Monsieur Pierre-Yves TOGNAN, qui a présenté le projet de motion aussi.

J'habite au 10^e étage, tout en haut. Je peux vous dire que l'on entend tout ce qu'il se passe en bas. On peut presque suivre les conversations. Il y a plein d'immeubles autour, plusieurs barres avec des angles.

Alors si on nous met encore des zones d'activités possibles comme des chapiteaux de cirque et des trucs comme ça, franchement, il y aura une révolte des riverains.

Quant à mettre des possibilités pour loger des enfants si l'école d'Onex-Parc est rénovée, et cætera, ça peut laisser la porte ouverte à ce genre de choses ! Parce que ce n'est pas... On ne demande pas une zone de forêt qui est protégée à 100%, on demande une zone de verdure le plus possible.

C'est dans ce sens que nous l'avons faite. Merci.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Je comprends les arguments de Madame MASÉ. Il y a juste, en faisant ça on enlève certaines possibilités.

Elle parle notamment des parkings, le parking de la piscine. Moi, je ne trouve pas ça forcément joli d'avoir un parking dessus. En plus on sait qu'à côté la caserne des pompiers on a tendance à ne plus avoir de place.

Si on pouvait peut-être enterrer tout cela et d'avoir une place de verdure dessus, ça serait intéressant.

Mais la zone de verdure demandée interdirait cela, puisque l'on ne pourra pas le faire, puisque ce sera une zone de verdure.

Donc, on ne veut pas construire quelque chose dessus, mais peut-être construire quelque chose en sous-sol. Peut-être construire autre chose que ce parking à l'étage supérieur, construire un parking souterrain, peut-être faire d'autres choses, cela dépend de la commune.

Mais vraiment laisser cette place libre au-dessus, mais il y a tout le sous-sol qui est possible, comme je vous l'ai dit, pour les pompiers, pour du garage, pour et cætera.

Ce qui à l'heure actuelle est de plain-pied, le cacher, ne plus le voir et avoir plutôt un espace de verdure, un espace de pataugeoire, un espace quelque chose qui sera nettement mieux.

Cette proposition vous empêche de faire toutes les projections souterraines qui peuvent s'en dégager, c'est pour ça que l'on vous propose de refuser ce projet. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je souhaitais tout de même intervenir parce que je tiens à rappeler que le Conseil administratif ne tient pas du tout construire quoique ce soit sur Morillon-Parc. C'est pour cela que l'on a abrogé ce PLQ.

Et l'idée c'est d'avoir un peu de souplesse par rapport à ce bel espace. Comme je vous l'avais déjà évoqué en commission.

Et vous avez peut-être lu l'article de la Tribune de Genève. Le canton est venu, on a fait un tour à l'intérieur de la cité et, évidemment on s'est arrêté devant Morillon-Parc.

J'ai trouvé les projets et les propositions tout à fait intéressants de ce qui était proposé. Parmi ces fonctionnaires, il y avait un enseignant de l'HEPIA qui a suivi le travail d'une élève sur comment mettre en place une ferme urbaine. J'ai trouvé l'idée évidemment assez séduisante.

Si on fait une zone de verdure comme vous le proposez, c'est comme si on avait un parc. C'est-à-dire que l'on n'a plus aucun moyen de faire n'importe quel projet.

Je trouve qu'avoir une ferme urbaine sur notre commune, c'est un joli projet qui pourrait plaire à la population.

Alors évidemment on est élu pour des projets, pour euh... une euh... on fait campagne autour d'un certain nombre d'idées et nous notre volonté c'est évidemment de satisfaire la population onésienne.

Donc, s'il y a une montée aux barricades contre une ferme urbaine, eh bien il est évident que l'on ne va pas la mettre en place.

Le but ce n'est pas de détériorer la situation de la population onésienne, mais évidemment de l'améliorer.

Et ce que vous proposez nous empêche de faire de jolis projets sur ce bel espace.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Justement, nous ne sommes pas favorables à ce qu'il y ait des projets majeurs sur cette parcelle, sur ce qu'il reste de vert de cette parcelle.

Nous souhaitons la protéger et la maintenir verte, si toutefois vous comprenez ce que cela veut dire que maintenir une parcelle verte. Merci.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion N° PM/351.

Je sou mets le projet de de motion N° PM/351 au vote du Conseil municipal avant, je passe la lecture au secrétaire. [Lecture].

Que celles et ceux approuvent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de motion N° PM/351 est refusé par 16 non, 10 non et 2 abstentions, (28 votants).

16) Création de places d'apprentissage à Onex (projet de motion PM/352)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur Guillaume REVILLOD, pour qu'il nous présente le projet.

M. REVILLOD (S) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste vous propose ce soir une motion impérative dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

En effet, compte tenu des conséquences économiques de la crise sanitaire, de la crainte de voir de nombreuses places d'apprentissage manquer dans les années à venir, du travail d'ores et déjà réalisé par la commune les années précédentes et, enfin, des chiffres énoncés par le Conseil d'Etat dans son point presse daté du 30 septembre 2020, le groupe socialiste vous invite à réserver un accueil favorable à cette motion. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts votera évidemment favorable à cette motion qui est primordiale pour les raisons que mon collègue vient d'énoncer.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question. Lorsqu'on écrit de mettre en place les moyens nécessaires pour augmenter le nombre de places d'apprentissage sur la commune, s'agit-il de places d'apprentissage auprès de la commune, des emplois communaux ? Ou dans le privé, ou les deux ? S'il vous plaît. Merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR soutient pleinement cette motion, ce projet de motion, qui va dans la droite ligne de ses préconisations au niveau cantonal aussi.

Nous pensons que c'est tout à fait nécessaire. Merci de votre attention.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors, moi j'ai aussi une question. Je voulais savoir actuellement combien de places d'apprentissage il y a dans la Ville d'Onex, c'est-à-dire dans l'administration de la commune, et de quel type de places d'apprentissage il s'agit. Si c'est surtout administratif ou jardinier ou autre. Merci.

M. REVILLOD (S) : Merci, Monsieur le Président. Pour répondre à la question de Madame Zora MASÉ, au point N° 5 de l'exposé des motifs, non pardon, à la première page, c'est écrit « Le besoin futur de créer de nouvelles places d'apprentissage au sein de l'administration communale et les PME ». Donc, privées et publiques. Voilà c'était tout pour moi, merci.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Ecoutez, Monsieur RITTER, moi je n'ai pas les chiffres comme ça en tête, je vous dirai comme ça à vue de nez ça dépend des ans, mais entre deux et six, dans différents secteurs, notamment domaine social, domaine administratif et domaine technique de type jardinier et peintre, voilà.

Mais vous aurez toutes les réponses à cette question si vous votez la motion.

Parce que je vous rappelle, non mais je vous rappelle simplement, quel est le but d'une motion ? Le but d'une motion et je pense que tout le monde devrait se le rappeler parce qu'on va en traiter plusieurs. Le but d'une motion c'est d'obtenir une réponse du Conseil administratif, qui va évidemment vous expliquer ce qu'il s'est fait ces dernières années, ce qu'il envisage de faire pour aller dans le sens de la motion, ou peut-être ce qu'il n'envisage pas de faire parce qu'il est désaccord avec la proposition de la motion.

C'est cela que va faire le Conseil administratif chaque fois que vous votez une motion.

Donc, évidemment, le but ce n'est pas de décider quoique ce soit aujourd'hui, c'est de donner une impulsion au Conseil administratif qui va vous répondre comme il peut, ou ne peut pas, mettre en œuvre cette impulsion.

Et c'est pour cela que je pourrai évidemment vous donner des chiffres beaucoup plus précis. Parce que si la motion est votée, l'administration va préparer une réponse, on vous sortira les statistiques des dernières années, on vous dira si on peut faire mieux, si on ne peut pas faire mieux, pourquoi on ne peut pas faire mieux ou pourquoi on peut faire mieux, mais ce qu'il faudrait que vous votiez pour que l'on fasse mieux, et cætera, et cætera.

Donc, c'est un dialogue qui s'entame avec le Conseil administratif sur ces questions-là et, évidemment que tant que la motion n'est pas votée, ce dialogue ne s'engage pas.

C'est pour ça que j'ai envie de dire que vous aurez évidemment plus d'informations si la motion est votée, parce que nous, à ce moment-là, au sein de l'administration on va commencer à travailler sur cette thématique de manière à mettre en évidence ce que l'on fait déjà et ce que l'on pourrait faire de mieux ou pas, à l'avenir.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion N° PM/352.

Je sou mets le projet de de motion N° PM/352 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner la lecture du dispositif. [Lecture].

Que celles et ceux approuvent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de motion N° PM/352 est approuvé par 24 oui et 4 abstentions, (28 votants).

Motion N° 352 dont la teneur est la suivante :

«Vu

- *L'incertitude concernant le futur des places d'apprentissage disponibles en raison de la crise sanitaire actuelle*
- *Les mesures déjà entreprises par la ville d'Onex ces dernières années pour soutenir les employeurs accueillant de nouveaux apprentis*
- *Les mesures adoptées par le Conseil d'État le 7 mai 2020 intitulées « Apprentissage : 14 mesures pour soutenir les entreprises formatrices »¹*
- *Le besoin d'évaluer la situation actuelle des places d'apprentissage offertes par les PME onésiennes et les entités communales*
- *Le besoin futur de créer de nouvelles places d'apprentissage au sein de l'administration communale et les PME*

Sur proposition du groupe Socialiste,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 24 oui et 4 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *De mettre en place les moyens nécessaires pour augmenter le nombre de places d'apprentissage sur la commune. »*

* * *

¹ <https://www.ge.ch/actualite/apprentissage-14-mesures-soutenir-entreprises-formatrices-7-05-2020>

17) Sports et loisirs : pour une véritable mixité des genres (projet de motion PM/355)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, pour qu'il nous présente le projet.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR, ce soir, en présentant cette motion « Sport et loisirs : pour une véritable mixité des genres » souhaite, comme l'a dit tout à l'heure Madame Carole-Anne KAST, donner une impulsion au Conseil administratif, ce Conseil administratif féminin.

Comme vous le savez, le sport et les loisirs en général contribuent à l'épanouissement et au bien-être des enfants et des adolescents. Ils leur permettent de développer des liens sociaux et d'apprendre le vivre ensemble.

Elément central de la cohésion sociale, les loisirs reflètent toutefois aussi les discriminations de genres qui frappent notre société.

Les stéréotypes liés au sport conditionnent la pratique sportive. Des filles et des garçons, ainsi que le choix des disciplines. Certaines activités sportives sont investies essentiellement par les garçons, d'autres par les filles, et quelques-unes sont mixtes.

Diverses études effectuées en Suisse comme en Europe aboutissent au même constat qui peut être résumé ainsi : dès l'enfance, infrastructures et moyens publics sont consacrés en priorité aux garçons. L'offre de loisirs subventionnés s'adresse davantage aux garçons qu'aux filles.

En effet, une étude effectuée par la Ville de Genève démontre que 70% des subventions sportives profitent aux hommes.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, lorsque nous serons réunis en commission sectorielle pour étudier le budget 2021 d'avoir à l'esprit cette statistique qui démontre que 70% des subventions sportives profitent aux hommes.

Le nombre d'activités sportives considérées comme masculines est bien supérieur à celui des sports vu comme féminins.

Les filles adolescentes disparaissent des équipements et espaces publics destinés aux loisirs des jeunes. La pratique sportive libre est pensée essentiellement pour les garçons.

De nombreux équipements sont mixtes, par exemple les piscines. Quelques-uns sont exclusivement occupés par des femmes, les salles de danse, de gymnastique. Toutefois la majorité du parc est consacrée au sport masculin.

Que ce soit dans des équipements mis à disposition des associations et clubs, salles et stades, ou dans des équipements sportifs d'accès libre, skate parc, city stade, en principe destinés à tout le monde, mais exclusivement occupés par des hommes.

Cela aboutit à la constitution d'espaces de loisirs spécifiquement masculins, et à l'appropriation de l'espace public par les garçons.

A partir de l'adolescence, les filles fréquentent moins que les garçons les associations de jeunesse et les maisons de quartier.

Les différents sports et loisirs sont ouverts à tous et à toutes. Mais dans les faits, filles et garçons se mélangent peu et restent dans les activités traditionnellement connotées de leur genre.

Pour parvenir à une réelle mixité dans les activités sportives et de loisirs, il ne suffit pas donc de simplement permettre aux filles et aux garçons à tous les sports. Il faut prendre des mesures concrètes, sensibiliser les professionnels et motiver les jeunes à se mélanger et à expérimenter différents sports.

C'est pour cela, ce soir, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR à travers cette motion incite, demande, donne l'impulsion au Conseil administratif de réaliser un diagnostic de l'offre sportive et de loisirs communale ciblée sous l'angle du genre, comprenant notamment des statistiques sur le nombre de licenciés dans les clubs subventionnés et la répartition des dépenses budgétaires entre clubs, la fréquentation de la Maison onésienne par les filles et selon les activités, la fréquentation des installations de sport libres par les filles, de présenter un plan d'action s'inspirant de la campagne menée par la Ville de Genève « Objectif : zéro sexisme dans mon sport », en vue de favoriser l'égalité des genres dans les activités de loisirs.

Ce plan doit proposer diverses mesures, telles que le soutien financier du sport féminin, des mesures de sensibilisation à la problématique de l'inégalité dans le sport, auprès des parents, écoles et clubs sportifs, des propositions pour améliorer l'offre communale de loisirs auprès des filles.

Mesdames et Messieurs, le groupe PLR espère que vous donnerez un bon accueil à cette motion. J'ai terminé Monsieur le Président.

M. REVILLOD (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe socialiste plutôt favorable à cette demande aimerait néanmoins soumettre un amendement qui permettrait de clarifier les termes parfois un peu confus qui sont présents dans la motion. Merci, Monsieur le Président.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à remercier le groupe PLR donc pour ce projet de motion.

En qualité de moniteur de sport, je ne peux que soutenir ce projet et vous invite à en faire de même, merci.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci au groupe PLR d'avoir proposé cette motion.

Au sein du groupe Echo & vert/libéraux le vote sera libre.

Mais par expérience personnelle et aussi étant monitrice de sport chez les filles, je constate qu'à Onex effectivement l'offre pour les filles est grandement inférieure à celle proposée aux garçons. Et donc, je voterai personnellement oui en faveur de cette motion, merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je me joins aux autres partis pour remercier le PLR pour cette initiative.

Pareil que le PS, il y a quelques petits points de la motion qui me semblent bizarres. Par exemple : proposer un soutien financier au sport féminin. Pour moi c'est bien ça le problème qu'il y ait du sport qualifié de féminin et masculin.

Du coup, en tout cas, on va voter oui pour cette motion, mais plutôt encourager des mesures de sensibilisation et d'encouragement à la mixité dans les sports, quels que soient-ils. Merci beaucoup.

Le Président (MCG) : Monsieur REVILLOD, vous voulez remplacer des points ou vous voulez rajouter des points, ce n'est pas très clair.

M. REVILLOD (S) : Vous devez remplacer les points, Monsieur le Président.

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui s'est dit, j'aimerais juste apporter un témoignage.

J'étais responsable du mouvement junior au Lancy tennis club. On a plus de filles en dessous de 12 ans qui font les cours, on aurait rêvé faire des équipes interclub de filles et on n'a jamais réussi. Et pourtant, ce n'est pas faute de l'équipe qui s'occupe des juniors d'essayer de motiver les filles.

Alors les filles disparaissent, je ne sais pas pourquoi. C'est peut-être une question d'éducation, mais voilà c'est un problème et je ne sais pas comment on peut faire pour les encourager à participer aux différents sports.

Mais en tout cas merci d'avoir soulevé ce point.

M. LAPALUD (S) : En général quand on présente un amendement, c'est bien que celui qui le rédige le lise. Donc, au lieu de reprendre la parole, c'est juste peut-être le relire pour qu'au moins tout le monde sache ce qu'il y a dedans avant de le voter.

Parce que là si on le vote, les gens n'auront pas pu s'exprimer, dire si cet amendement leur convient, s'ils veulent modifier des choses. Ils pourront aussi réécrire, barrer ou je ne sais pas quoi, donc, au moins que Monsieur REVILLOD puisse le lire, ça serait bien pour les autres Conseillers municipaux. Merci.

Mme la Maire : Alors, en effet, merci pour la proposition de cette motion.

C'est très bien, il y a le chef de service de l'environnement et du sport qui est présent, Monsieur Gérald ESCHER, ici.

Et je tiens à rappeler qu'il y a une personne qui s'occupe du sport dans la commune et qui est à 70%. Donc, elle fera du mieux possible pour aller de l'avant avec ce projet, à part si vous décidez de proposer dans le budget quelqu'un à 100% ? Merci.

Le Président (MCG) : Monsieur REVILLOD, vous voulez faire la lecture de l'amendement, s'il vous plaît.

M. REVILLOD (S) : Avec plaisir, merci, Monsieur le Président. Alors, point N° 1 : de mettre en œuvre la campagne menée par la Ville de Genève sous l'impulsion de Monsieur Sami KANAAN, intitulée : « Objectif zéro sexisme dans mon sport » en vue de favoriser l'égalité dans les activités de sport et de loisirs essentielles à la cohésion sociale. Point N° 2 : de proposer diverses mesures telles que le soutien financier au sport féminin, la sensibilisation à la problématique des inégalités dans le sport, notamment auprès des parents, des écoles et des clubs sportifs, en somme d'améliorer de manière générale l'offre communale des sports et loisirs pour les femmes. Merci Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Entendu. C'est clair pour tout le monde. La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour l'amendement du projet de motion N° PM/355.

Que celles et ceux qui acceptent l'amendement, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

L'amendement du projet de motion N° PM/355 est approuvé par 18 oui et 10 non (28 votants).

Nous allons passer au vote. Oui, Monsieur PASQUIER ?

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je trouve que l'intitulé de notre motion et la manière de procéder dans ce débat sur la motion n'est pas très correct à mes yeux.

Le groupe PLR retire le projet de motion PM/355.

Le Président (MCG) : Entendu, motion retirée.

18) Onex – Bientôt une smart city ! (projet de motion PM/356)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, pour qu'il nous présente le projet.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Avec cette motion, "Onex – Bientôt une smart city !", c'est une motion qui demande à la commune de rentrer dans le vif du sujet dans l'ère numérique, de saisir aussi cette opportunité que nous avons avec les mois à venir de trouver d'autres solutions de manière à affronter la crise qui s'annonce.

La notion de smart city traduit l'idée d'une ville qui tire profit des technologies liées au numérique pour améliorer la qualité de vie de ses habitants dans des domaines comme l'énergie, l'urbanisme, la mobilité, la consommation ou l'administration.

Certaines villes ou régions se sont ainsi approprié les outils technologiques pour rendre la ville plus efficiente et plus confortable.

En Suisse plusieurs projets en cours correspondent en partie à cette définition. Parmi ces projets, celui de la commune de Pully est particulièrement intéressant pour Onex.

Pully qui compte quelque 18'000 habitants se profile en effet comme une ville intelligente. Pionnière à l'échelle suisse, la commune a engagé une vingtaine de projets touchant des domaines très variés, de la mobilité à l'eau potable, en passant par des loisirs et l'administration.

Tous ces projets s'appuient sur le numérique pour rendre la ville plus durable et faciliter les services à la population. Trois domaines en particulier peuvent être relevés : la gestion à distance des bâtiments communaux et du réseau d'eau potable.

En 2014, afin d'obtenir la certification « Cité de l'énergie » Pully a amélioré l'efficacité énergétique de ses bâtiments communaux. Un audit avait démontré l'importance de la consommation de certains édifices. Les autorités ont donc modernisé les installations techniques. Ils se sont équipés d'une plateforme de télégestion pour contrôler à distance le fonctionnement des installations de production, de chaleur, de froid et de ventilation des immeubles concernés.

Grâce à une régulation thermique automatisée, l'économie d'énergie a atteint 30%. Le système signale lui-même par email toute anomalie qu'il détecte.

La gestion de l'eau potable est améliorée par l'utilisation d'un logiciel qui rassemble les données sur les canalisations. Partagé par plusieurs villes romandes, l'outil de visualisation et d'exploitation nommé QWatt permet de contrôler facilement l'état des conduits.

En ce qui concerne la mobilité, constatant la surcharge de ses axes principaux, Pully a développé depuis 2015 avec Swisscom et l'EPFL un observatoire de la mobilité qui mesure le flux des déplacements des automobilistes, cyclistes, piétons et usagers des transports publics.

A l'aide des données de connexion aux antennes de l'opérateur anonymisé, l'observateur de la mobilité détermine les pôles d'attraction du Pully sous forme d'indicateurs statistiques.

Cela a permis à la ville de constater que l'immense majorité des déplacements résultaient du trafic de transit.

L'observatoire de la mobilité doit prochainement être équipé de sources de données complémentaires pour rendre le centre-ville plus attractif, en proposant des infrastructures adéquates et des aménagements agréables pour les habitants.

L'observatoire de la mobilité fait l'objet d'un intérêt international. Le projet a été présenté en 2016 lors de l'assemblée générale de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation à Eindhoven aux Pays Bas.

En ce qui concerne la cohésion sociale, un quart des habitants de la commune de Pully est âgé de plus de 65 ans. La commune a lancé un projet de quartier solidaire pour renforcer les liens entre les habitants et lutter contre leur isolement.

Dans ce cadre, en collaboration avec Pro Senectute, Vaud et l'EPFL, des seniors ont élaboré une plateforme sociale numérique adaptée à leurs besoins. Les seniors s'inscrivent sur le site, y retrouvent des membres, des photos, informations et anecdotes sur la vie de la communauté, ainsi que des propositions d'activités.

Les projets menés à Pully peuvent servir d'exemples pour la Ville d'Onex dans de nombreux domaines, par exemple pour améliorer les systèmes de gestion des bâtiments, installer des éclairages intelligents, mieux comprendre les déplacements et gérer en temps réel les besoins du trafic, renforcer la cohésion sociale, faciliter les démarches administratives des habitants ou encore leur permettre d'être davantage proactifs, par exemple en signalant un problème sur la voie publique.

C'est pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, que le groupe PLR vous invite à soutenir cette motion qui demandera au Conseil administratif d'inviter des représentants de la commune de Pully pour présenter leur projet de smart city en présence du Conseil municipal et éventuellement des chefs de service concernés.

Sur cette base, proposer des mesures pour une meilleure utilisation des technologies liée au numérique en particulier dans le domaine de l'énergie, de la mobilité et de la cohésion sociale.

Mesdames, Messieurs, j'espère que vous ferez bon accueil sur cette motion, je vous remercie.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Quand je vois le titre, "Onex – Bientôt une smart city !", ça me fait plaisir, je lis les choses, pas comme dans la motion d'avant où j'étais juste un peu euh..., j'étais un peu vexé sur le terme genre ou femme, et cætera. Quand on dit genre c'est LGBTQ+ et je trouve un peu dérangeant, donc, autant parler d'autres choses.

Mais là-dessus c'est plutôt le fond qui me dérange. Il y a deux ou trois choses qui me posent des questions, qui me donnent des réflexions, et cætera.

Quand on parle de gestion à distance des bâtiments communaux et du réseau d'eau potable, à Onex on a fait une expérience en 2010 et 2011, et la délibération 1978 a permis d'engager « Monsieur Energie » comme on l'appelle depuis 2012. Donc, ça fait depuis 2010 que l'on fait ça, donc ça me dérange un peu.

Mobilité je ne connais pas vraiment les lois vaudoises, mais je sais qu'à Onex, la plupart des routes c'est la DGT. Donc, en fait c'est le canton qui a la main mise là-dessus. Donc,

21370

Onex ce n'est pas vraiment l'intermédiaire principal pour les projets de mobilité, et cætera.

De plus, quand on a invité la DGT à parler des chiffres, et cætera, pour la rue des Bossons, on a vu que tous les chiffres ils les avaient. Donc, il n'y a pas de problème.

Pour la cohésion sociale, il est sympathique de renforcer les liens entre les personnes âgées de plus de 65 ans, mais pourquoi les mettre à l'écart et construire des plateformes spécialement pour elles ? Pourquoi ne pas les intégrer ? Moi je connais beaucoup de personnes de plus de 65 ans qui sont sur tous les réseaux sociaux et qui n'ont pas besoin d'être mises à l'écart dans un réseau spécial pour elles. Donc, je ne comprends pas trop.

Après Pully, c'est vrai que Pully est une ville sympathique. Je suis sûr qu'ils sont fort compétents, mais ce n'est pas forcément sur Vaud les mêmes bases légales qu'à la Ville d'Onex.

Pourquoi ne pas inviter d'autres personnes ? Par exemple Monsieur Adrien VIEIRA De MELLO, du Département du territoire, qui était en charge de la journée du numérique des villes genevoises en mai 2019, co-organisée par la Ville de Genève et l'Union des villes genevoises, dont Onex fait partie.

La 7^e édition aura lieu à Lausanne, le 17 novembre 2020, par exemple, et la 8^e à Bienne pour le 30 septembre 2021.

J'ai lu sur Le Temps qui titrait le 7 février 2019, « la Suisse n'est pas près d'avoir sa smart city, les projets de ville intelligents restent atomisés en Suisse. La possible interconnexion des données inquiète ».

Dans le même article on lisait aussi, « Pully une petite ville très intelligente ».

Cependant, j'ai lu aussi dans ICTjournal, le 4 octobre 2020, qu'ils disent que dans IMD Smart City Index 2019, que la ville de Zurich est 2^e des villes et que Genève est en 4^e position.

Donc, je pense que pour toutes ces raisons, il est peut-être mieux d'inviter des gens genevois qui ont fait des projets sur Genève, inviter nos collègues à discuter, intégrer aussi l'Union des villes genevoises.

Et c'est pour cela que je vous demanderai de refuser ce projet, merci.

Je soumetts quand même l'idée au PLR de revenir sur ce projet qui est très intéressant, mais peut-être de faire une proposition sur des gens qui soient plus proches que nous que des gens à Pully, merci.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une toute petite question pour Monsieur PASQUIER, s'il vous plaît.

Est-ce que dans ce que vous demandez au Conseil administratif, surtout le 2^e paragraphe, est-ce que vous incluez la possibilité d'installer des antennes à Onex, s'il vous plaît. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, tout d'abord permettez-moi je vais répondre à Monsieur LAPALUD en disant que je trouve très réducteur son argumentation de dire que de refuser cette motion parce qu'on invite des gens qui habitent à à peine 60 kilomètres de Genève, comme étant la principale motivation, je trouve que c'est quelque peu dogmatique.

J'aurai préféré qu'il fasse un amendement en rajoutant effectivement d'inviter les représentants qu'il a énoncés sur des autorités genevoises.

En ce qui concerne la question de Madame MASÉ, ce n'est pas le titre de la motion sur la 5G, c'est, ce que l'on demande, c'est simplement de compléter notre formation, notre information en début de législature, ça me paraît intéressant. On en parle partout sur les réseaux sociaux, dans la presse, sur les médias, de l'ère du numérique, de la possibilité d'optimiser le système de gestion d'une commune à tous les niveaux.

C'est simplement l'impulsion que l'on souhaitait donner, que l'on souhaite donner ce soir, c'est de demander au Conseil administratif d'organiser cette rencontre avec celles et ceux qui sont spécialisés dans ce domaine, qui ont une expérience.

Si vous ne l'avez pas fait, je vous invite à googeliser Pully smart city. Vous y découvrirez un certain nombre de petits clips vidéo de l'ensemble des autorités, des chefs de service, des utilisateurs qui font l'éloge en fait des gains apportés en termes de cohésion sociale, en termes de rationalité, en termes d'économie.

Quand on a 40% du budget de la commune qui provient des autres, je pense qu'il est aussi intéressant de faire preuve d'innovation, de regarder dans le futur et d'amener des propositions pour réduire les coûts de fonctionnement de notre commune.

M. LAPALUD (S) : Merci. En fait, il n'y a pas que les 60 kilomètres. Comme je l'ai dit avant, la loi est différente, que les propositions sur l'énergie ont été faites par Monsieur Energie, que la mobilité c'est une question cantonale et pas communale, que la cohésion sociale ce qui est proposé n'est pas vraiment fait.

Et j'aurai bien voulu faire un amendement, mais quand on fait des amendements, Monsieur retire sa motion. Donc, je ne ferai pas d'amendements, merci.

M. STARKENMANN (Ve) : Alors, nous les Verts on n'est pas trop d'accord avec nos amis socialistes pour ça. On aimerait en tout cas soutenir cette motion parce que l'on y voit des intérêts, par exemple pour l'éclairage public, on pourrait très bien avoir un éclairage public que l'on module.

Donc, on voit des possibilités. En fait ce qu'il faut c'est effectivement demander à des personnes qui connaissent mieux le domaine de venir nous expliquer.

Et puis ça reste qu'une motion, quoi, donc euh... Donc, nous on est pour, enfin moi ! (rires)

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Ce serait dommage de se radicaliser sur des points de détails, alors que les projets proposés dans les deux dernières motions, et en particulier dans cette dernière motion, sont particulièrement intéressants.

Personnellement, j'ai porté la question de la smart city, en tout cas la numérisation de la digitalisation de l'économie. Je suis plongée dedans dans mes autres activités et je vois bien que c'est une réalité.

La smart city permet sur le plan du développement durable une vraie amélioration sur la manière de gérer notre énergie et nos ressources. Et ce serait, à mon avis, une erreur de renoncer à explorer ce que peut nous offrir tout ce qui est digital en matière d'amélioration de la gestion tant de la cohésion sociale, que des ressources, du développement durable.

Donc, je suis favorable à réfléchir à cette motion plus longuement et je remercie le groupe PLR d'avoir proposé cette motion, merci.

M. LAPALUD (S) : Le groupe socialiste va refuser cette motion. Ce n'est pas parce qu'il est contre le fond.

Que Monsieur PASQUIER revienne au mois de novembre avec une motion où il n'y a pas toutes ces problématiques et on la votera de grand cœur.

C'est juste que là, sur la plupart des intitulés, à mon avis, il est un peu à côté.

Il parle d'énergie, de mettre quelqu'un, de faire des mesures, ç'a été fait depuis 2010 à Onex. Il parle de mobilité, c'est le canton. Il parle de Pully, on a d'autres intervenants. Qu'il rédige quelque chose qu'on trouve un intervenant, qu'il ne propose pas forcément l'intervenant.

Peut-être que vous êtes assez grandes aussi pour trouver quelqu'un de compétent. Vous êtes peut-être aussi assez grands au Conseil administratif ou dans tous les services communaux. J'ai quelqu'un de très compétent à ma gauche, donc voilà, pour trouver aussi des solutions, pour voir ce qui a été fait et tout. Laissons-nous peut-être un peu plus de liberté que de placer ces choses-là, de demander une personne de Pully, demander, et cætera.

Je pense que de laisser un peu de liberté, de laisser un peu de choses, surtout qu'il y a des choses qui ont déjà été faites, des choses c'est le canton, et cætera.

Je me répète, ce n'est pas l'intitulé smart city, je trouve que c'est une très bonne chose.

Mais je pense que cette motion, je ne peux pas la voter dans ce sens-là, merci.

Mme KLEINER : Excellente suggestion Monsieur LAPALUD, je vous remercie. D'ailleurs, il y a les SIG qui proposent aux différentes communes et villes du Canton de Genève de se mettre comme partenaire de cette question des smart city et c'est probablement un complément à amener à la motion.

Mais la motion ne nous empêche pas d'aller voir au-delà de Pully qui est une expérience. Je vous remercie.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je propose d'amender la motion comme suit : « D'inviter des représentants des communes genevoises en priorité et avoisinantes selon la pertinence de leur projet de smart city, en présence du Conseil municipal et des chefs de service concernés. » Voilà, merci.

M. PASQUIER (PLR) : Oui, Monsieur le Président, c'est un amendement tout à fait pertinent et intelligent. Nous le soutenons et nous ne reportons pas cette motion au mois de novembre.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour l'amendement du projet de motion N° PM/356.

Que celles et ceux qui acceptent l'amendement, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent l'amendement, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

L'amendement du projet de motion N° PM/356 est approuvé à l'unanimité des présents, (28 votants).

Le Président (MCG) : Il n'y a plus de prise de parole. Donc, nous allons passer au vote le projet de motion N° PM/356 avec l'amendement modifié.

Je sou mets le projet de motion N° PM/356 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner la lecture du dispositif, donc point N° 1 modifié. (Lecture).

Que celles et ceux qui acceptent la motion N°PM/356, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main.

Que celles et ceux qui s'abstiennent, veuillez lever la main.

Le projet de motion N° PM/356 est approuvé par 22 oui, un non et 5 abstentions, (28 votants).

Motion 356 dont la teneur est la suivante :

«Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe PLR

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 22 oui, 2 non et 5 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'inviter des représentants des communes genevoises en priorité et avoisinantes selon la pertinence de leur projet de smart city, en présence du Conseil municipal et des chefs de service concernés.*
2. *Sur cette base, proposer des mesures pour une meilleure utilisation des technologies liées au numérique, en particulier dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et de la cohésion sociale.»*

* * *

**19) Rapport de la commission Citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1549) –
Présentation du service action citoyenne**

Le Président (MCG) : Je donne la parole au rapporteur.

M. FUSCO (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je pense que dans le rapport, donc, tout a été dit. Donc, moi je n'ai rien à rajouter.

**20) Rapport de la commission Urbanisme (URB-1550) – Présentation du service
aménagement**

Le Président (MCG) : Je donne la parole au rapporteur.

M. STARKENMANN (Ve) : J'ai rien à dire, hein, on peut passer à la suivante, parce que c'est une présentation du service et on m'a dit que je n'avais rien à dire, alors on passe au point suivant. (Rires)

Mme la Maire : Voilà, non en fait c'est une discussion que l'on a eue au Bureau où on s'est dit que comme c'était des présentations des services, eh bien les rapporteurs n'étaient pas obligés de s'exprimer sur les sujets vu qu'il n'y avait pas tant d'enjeux que cela.

Donc, on avait convenu, Monsieur le Président, qu'on évoquait juste les services sans donner la parole aux rapporteurs, d'où la réflexion tout à fait pertinente de Monsieur Christian STARKENMANN.

Le Président (MCG) : Oui, j'ai quand même décidé de donner la parole aux rapporteurs s'il y avait quand même quelque chose à ajouter. Voilà.

**21) Rapport de la commission Espaces verts, culture et sports (EVCS-1551) –
Présentation du service environnement et sports**

Le Président (MCG) : Je donne la parole au rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter au rapport ?

M. ISCHER (S) : Oui, alors c'est tout bon de mon côté aussi, il y a tout dans le rapport, c'est ok.

22) Rapport de la commission Sécurité, travaux publics et voirie (STPV-1552) – Présentation du service de la Sécurité

Le Président (MCG) : Je donne la parole au rapporteur.

M. PALMAN (UDC) : Je n'ai rien à dire.

23) Rapport de la commission mixte Bâtiments et Sécurité, travaux publics et voirie (BAT-STPV-1553) – Présentation du service exploitation

Le Président (MCG) : Je donne la parole au rapporteur. Vous n'avez rien à ajouter au rapport, Monsieur STARKENMANN, n'est-ce-pas ? Entendu.

24) Rapport de la commission Sociale (SOC-1554) – Présentation du service social

Le Président (MCG) : Je donne la parole au rapporteur. Monsieur LAPALUD, vous avez quelque chose à ajouter au rapport ?

M. LAPALUD (S) : Puisque l'on me donne la parole, je vais la prendre, c'est gentil, merci.

Je trouve que la commission était très intéressante, les questions posées très pertinentes, et cætera. Je remercie beaucoup Monsieur SAVARY qui nous a fait une très bonne présentation, Madame KAST qui était aussi là.

Je remercie pour toutes ces présentations le personnel de la commune et principalement les chefs de service.

Et comme ça j'aurai fait le mot un peu pour tout le monde, merci.

25) Propositions individuelles et questions

Le Président (MCG) : Qui demande la parole ?

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. La commune de Lancy a récemment été labellisée comme seule commune suisse 100% bio et je voulais savoir où en était la Ville d'Onex concernant son traitement des espaces verts ? Voilà, merci beaucoup.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. J'ai vu qu'à Belle-Cour, au Bocage, on a commencé à enterrer les bennes. Et en fait il y a plusieurs de mes voisins qui m'ont demandé ce qu'il se passait.

Personnellement, je n'ai pas reçu un tout ménage, je n'ai pas reçu d'information dans ma boîte aux lettres, et quand on arrive et que tout est fermé, c'est un peu embêtant.

Je ne sais pas s'il y a eu une lacune, si c'était à la régie, au propriétaire de faire, mais quand on arrive au point de récupération avec ses sacs-poubelles et qu'il est fermé, certains de mes voisins sont venus directement vers moi.

J'avoue que j'ai dû aller me plonger dans certains projets parce que j'avais même oublié ce que l'on avait voté il y a quelque temps.

Donc, je sais que c'est un très beau projet, mais c'est juste qu'on est un peu surpris. Merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Lors du Conseil municipal du 8 septembre, nous avons reçu des pétitions inscrites aux points N° 8 et N° 9. Ces pétitions ont été envoyées en commission afin qu'elles soient traitées.

Qu'en est-il de ces pétitions et qu'en pensez-vous répondre aux pétitionnaires ?

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. J'ai vu que la Ville de Genève avait mis sur pied un contact avec la population par l'intermédiaire de la sécurité municipale. C'est-à-dire que enfin je pense que vous avez tous vu certains fonctionnaires de la sécurité municipale allaient, étaient dans les bistrots, et puis écoutaient un peu les gens sur leurs revendications, et cætera.

Et j'ai pensé que c'était une très bonne initiative, que l'on pourrait une fois peut-être réfléchir si c'était possible de faire cela à Onex. Ça nous éviterait à nous, Conseillers municipaux, de recevoir les commentaires, les conseils, et puis bien sûr le mécontentement de certains citoyens.

Mais comme ça je pense que la Police municipale peut aussi expliquer, tout en expliquant son travail et expliquer ce qu'elle fait vis-à-vis des citoyens. J'ai trouvé que c'était une idée intéressante.

Je ne sais pas si c'est applicable à Onex, mais peut-être que ce serait à réfléchir. J'ai terminé Monsieur le Président, merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. La première ce n'est pas une question, c'est pour remercier pour la bouteille, au nom de tout le monde, je pense que c'est apprécié, merci beaucoup.

La deuxième remarque, j'étais un peu étonné quand même de voir dans la Tribune du 30 septembre un grand article sur l'urbanisme. Le canton et la Ville d'Onex veulent reverdir l'espace public avec beaucoup d'informations très intéressantes.

Je trouve un petit peu dommage que l'on ne nous ait pas informés lors de la séance précédente de tout cela.

Et puis j'étais un peu déçu, enfin peut-être que c'est mon ego, mais j'étais un peu déçu de ne pas avoir eu l'information au préalable, avant de l'apprendre par la presse et puis que l'on me dise : « Ah tu es au courant ? ». Eh bien non je ne suis pas au courant, je suis Conseiller municipal, mais je ne suis pas au courant. Voilà, merci.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je ne sais pas si je peux poser une question par rapport au point N° 6 que nous a présenté Madame KAST ou pas du tout ? Même s'il a été renvoyé en commission.

Ouais, je pose toujours. Il y a dans le camembert où va l'argent du contribuable une part du fromage qui allait à la culture, sport et loisirs, et église. Voilà, je voulais juste savoir la part de l'église ce que la commune paie par rapport à ces lieux de culte, merci.

Le Président (MCG) : Merci. S'il n'y a plus de question, je passe la parole au Conseil administratif.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors je vais commencer avec Monsieur Guy SUCHET concernant votre remarque par rapport au projet micro territoire.

Votre camarade de parti était présent lorsque j'ai présenté le service et, en fait, il n'a peut-être pas bien fait ses devoirs en ne vous transmettant pas l'information.

Et puis, du coup, cela m'embête un peu de vous dire cela, mais cela montre que vous n'avez fait les vôtres non plus, parce que vous n'avez pas lu les rapports. Voilà, mais faute avouée à moitié pardonnée, même si ce n'était pas exprès, hein, on va dire ça comme ça.

Concernant ma camarade de parti, l'utilisation des pesticides, alors, eh bien bravo à Lancy. Cela va être une source d'inspiration. Définitivement, notre chef de service, Monsieur Gérald ESCHER, a bien fait de venir ce soir, par rapport aux pesticides.

Donc, en effet, on avait abordé cette thématique déjà ensemble. Nous, à Onex, on continue à utiliser encore des pesticides pour des plantes indésirables, qui sont utilisés par exemple au cimetière.

Mais j'attire votre attention, au moment où il y a eu l'inauguration de la place Monique Bauer-Lagier, j'ai entendu des gens, bon surtout des gens d'un certain âge, qui étaient très déçus de la façon dont la place avait été présentée, qu'elle n'était pas suffisamment nettoyée. Alors, ils montraient de la mauvaise herbe et moi je trouvais cela pas du tout gênant qu'il y ait cette herbe qui pousse. Et puis, ils disaient : « Ah, mais c'est de la mauvaise herbe, c'est moche, ce n'est pas bien. »

Donc là, il y a une discussion. Il faudrait un peu réfléchir là-dessus parce que finalement le service de l'environnement a cette pression de la part des habitants qui disent : « On aimerait des jolis endroits et la mauvaise herbe ce n'est pas joli, il faut éradiquer. »

Donc, il faut peut-être mener une réflexion sur ce sujet. Et puis, on utilise évidemment des fongicides parce qu'on a un terrain de foot qui est synthétique, et on en a évidemment

besoin, et puis des insecticides. Il y a des insectes ravageurs, donc on utilise aussi des produits chimiques pour cela.

Mais c'est vrai que Monsieur ESCHER a entendu la question et on va pouvoir en discuter lors d'une prochaine séance, merci.

Mme KLEINER : Monsieur le Président si vous permettez, merci. Merci Monsieur LAPALUD pour votre commentaire au sujet de Belle-Cour, vraiment navrée que vous n'ayez pas eu l'information.

Effectivement, il y a eu la décision d'enterrer ces bennes et il manque visiblement les panneaux d'information. Nous allons être attentifs à les installer au plus vite, de façon à ce que vous ne soyez agressé, mais surtout que la population soit informée sur ce qu'il se passe. Merci pour votre commentaire.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Oui, j'ai deux petites réponses.

La première c'est pour dire à Monsieur PASCHE que lui non plus n'a pas fait ses devoirs, pour reprendre l'expression, puisque la Police municipale d'Onex a fait quelque chose, à mon avis, d'encore mieux que ce que la Police municipale de la Ville de Genève a fait, et elle a développé cela les années précédentes.

C'est un diagnostic local de sécurité en faisant du porte à porte à la population.

Et donc, je dirai que c'est encore plus qu'aller dans les bistrotts, c'est aller carrément au contact des gens à leur domicile. On vous a présenté en commission sécurité les rapports de ce diagnostic local de sécurité. C'est dans ce rapport que l'on a vu que finalement la plupart des gens étaient extrêmement satisfaits de la situation, sauf sur les questions du stationnement et de la circulation, qu'il n'y avait véritablement pas de sentiment d'insécurité à Onex et que, en gros, il y avait une bonne confiance, une bonne relation avec la Police municipale.

Et donc, je ne vous cache pas que si on obtient quelques agents supplémentaires, c'est quelque chose que l'on pourra refaire soit sur des thématiques spécifiques, soit à intervalles réguliers, par rapport à aller au contact de la population.

Mais, effectivement, on n'a pas attendu que la Ville de Genève se mette dans les bistrotts pour aller prendre au plus proche de la population son avis sur différentes questions, et pas seulement forcément sur des questions qui sont peut-être celles à la mode, disons, mais aussi sur des questions plus larges.

Et puis je réponds bien volontiers à Madame KATHARI. En fait, je vous rassure ou pas, en fait je ne sais pas, mais moi ça me rassure. Il n'y a pas un centime qui part aux églises dans le budget communal, c'est l'intitulé de la rubrique qui est donc fixé dans le plan comptable comme ça et qui s'applique à toutes les communes de Suisse, puisque le plan comptable et le plan MCH2 qui prévoient cela.

J'attire quand même votre attention sur le fait que dans d'autres cantons, il y a les communes qui peuvent être appelées à entretenir les édifices religieux. C'est peut-être pour cela que cette rubrique prévoit le mot église.

Et je crois qu'on a même vu qu'il y avait un cas à Genève où une commune, Versoix sauf erreur, est propriétaire d'un édifice religieux. C'est une particularité tout à fait spéciale, locale. Et j'imagine que les budgets d'entretien pour ledit édifice religieux vont se retrouver dans cette rubrique-là.

Mais à Onex ce n'est pas le cas. Le seul bâtiment religieux que nous entretenons et pour lequel nous dépensons de l'argent, c'est celui-ci, mais il a été désacralisé comme vous le savez il y a déjà fort longtemps.

Donc, il n'y a pas de rubrique église dans notre budget. Enfin, il y a un intitulé mais il n'y a pas de somme à cet égard. Voilà.

La pétition ! Ah oui, je ne savais plus qui le faisait. Alors la pétition, donc les deux pétitions ont été renvoyées en commission des pétitions, selon l'usage... enfin la décision de votre Conseil municipal, hein, parce que finalement nous on n'a rien fait.

On a déjà une date pour la première, c'était une date qui était réservée de la commission des pétitions.

On est en train de regarder pour une deuxième date pour la deuxième pétition.

Et puis évidemment que je ne vais pas vous répondre ce que l'on en pense puisque c'est justement le travail de la commission. Donc la commission vous le savez, elle auditionne les pétitionnaires, elle discute et elle prend position sur la pétition, et puis après la renvoie à l'autorité compétente.

Si c'est le Conseil administratif, eh bien on la recevra, on la traitera et on adressera une réponse aux pétitionnaires.

Mais il y a d'abord, justement c'est une partie de l'exercice démocratique de la pétition, il y a d'abord le Conseil municipal qui doit se positionner et on participera.

Alors je crois que c'est une fois Maryam et une fois moi. Celle sur le bruit routier Madame le Maire qui ira, c'est Madame la Mairesse qui ira.

Et puis celle sur le parc du Gros-Chêne ce seront plutôt mes services qui seront impactés, donc c'est plutôt moi qui m'y rendrai. Donc, voilà on a prévu une date. De toute manière, généralement en hiver c'est un petit peu moins vif comme problématique dans le parc du Gros-Chêne.

Réponse dans le temps que votre Conseil décidera de traiter la pétition, Monsieur FUSCO, je ne peux pas me substituer au Conseil municipal.

M. FUSCO (MCG) : (inaudible...)

Mme KAST : Oui, parce que ce sont les commissions budgétaires, elles sont réservées pour cela et donc la commission suivante elle est je crois, est-ce que Madame DIOP, présidente... pardon. 23 octobre, novembre ? Novembre oui, voilà.

Et l'autre, on cherche une date début décembre, voilà.

21380

Mme la Maire : Mais par rapport à la pétition avenue du Bois-de-la-Chapelle, on a quelque part presque répondu avec la motion et puis les projets de délibération que vous avez votés ce soir. Donc on pourra les recevoir en disant que le Conseil municipal a voté dans sa grande majorité, avec deux abstentions, pour satisfaire leur demande.

Le Président (MCG) : Ok. Si la parole n'est plus demandée, je lève la séance. Avant de nous quitter, je passe la parole au public qui souhaiterait poser des questions au Conseil administratif.

Vous avez des questions ? Non, je lève la séance.

La séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire :

Le Président :

Laurent VOGLER

Cédric AMBORD